

2017

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

MATMUT VIE

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

SYNTHÈSE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1	Activité	13
A.2	Résultats de souscription	17
A.3	Résultats des investissements	20
A.4	Résultats des autres activités.....	21

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	25
B.2	Exigences de compétence et honorabilité.....	35
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	36
B.4	Système de contrôle interne	42
B.5	Fonction d'audit interne	46
B.6	Fonction actuarielle.....	49
B.7	Sous-traitance	51
B.8	Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise	53

C. PROFIL DE RISQUE

C.1	Risque de souscription	58
C.2	Risque de marché.....	62
C.3	Risque de crédit.....	68
C.4	Risque de liquidité.....	69
C.5	Risque opérationnel	70

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1	Actifs.....	76
D.2	Provisions techniques	79
D.3	Autres passifs	84
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	85

E. GESTION DU CAPITAL

E.1	Fonds propres	89
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	90

ANNEXES

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avis au comité d'audit et des risques du 25 avril 2018, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de **Matmut Vie** en séance du 26 avril 2018.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe **Matmut** conformément à la réglementation.

Synthèse

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut Vie a pour mission de gérer l'ensemble des activités d'assurance vie du *Groupe Matmut*. Elle propose une offre de produits d'épargne et de prévoyance destinée aux personnes physiques.

Les chiffres du portefeuille et de la production au 31 décembre 2017 font apparaître d'une part une diminution de l'activité des produits d'épargne, à la fois en affaires nouvelles et en portefeuille, d'autre part, un bon niveau de production des autres produits représentés très majoritairement par le contrat « Capital Prévoyance Matmut » (CPM).

La baisse du chiffre d'affaires est due à l'arrêt de la production nouvelle des produits d'épargne (73 millions d'euros en 2017 contre 90 millions d'euros en 2016).

Le résultat net passe de 5,2 millions d'euros en 2016 à 5,5 millions d'euros en 2017.

La progression de la charge de prestations s'explique par une forte augmentation des rachats sur le produit épargne **Matmut Vie** Epargne (MVE) et des prestations décès ; ceux-ci sont sans incidence sur le résultat.

Concernant l'évolution de la charge de provisions, elle est en stricte relation avec les évolutions du chiffre d'affaires et des prestations.

Par ailleurs, les revenus financiers sont en hausse mais compensés par la baisse des remboursements sur cessions.

En conclusion, **Matmut Vie** affiche au global pour ses activités un résultat technique en légère hausse de 4%.

Par ailleurs, l'année 2017 est également marquée par la signature d'un projet de double rapprochement :

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la **SGAM** La Mondiale Matmut est prévue à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

En 2017, la gouvernance de **Matmut Vie** a évolué par rapport aux années précédentes : la structure « conseil d'administration et direction générale » remplace désormais l'organisation en « conseil de surveillance et directoire ».

La gouvernance de **Matmut Vie** est fondée sur la complémentarité entre :

- les administrateurs élus (conseil d'administration),
- la présidence et la direction générale (dirigeants effectifs),
- les fonctions clés qui présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance de **Matmut Vie** est décrite dans les statuts (revus en janvier 2017). Cette organisation est claire et assure le partage des responsabilités entre l'assemblée générale, le conseil d'administration, son président, et la direction générale.

Matmut Vie place le conseil d'administration au sommet de la gouvernance et distingue les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Nicolas GOMART, président du conseil d'administration, et Tristan de la FONCHAIS, directeur général, sont les dirigeants effectifs de **Matmut Vie**.

Matmut Vie considère que son système de gouvernance est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, le **Groupe Matmut** a adapté son modèle organisationnel et de gouvernance et s'est transformé en SGAM prudentielle à effet du 1^{er} janvier 2018.

La **SGAM Groupe Matmut** regroupe 6 affiliées présentes sur les activités d'assurance dommage, épargne, santé et assurance emprunteur et s'inscrit dans un double objectif :

- servir les ambitions stratégiques et de développement du groupe
- répondre aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

C. PROFIL DE RISQUE

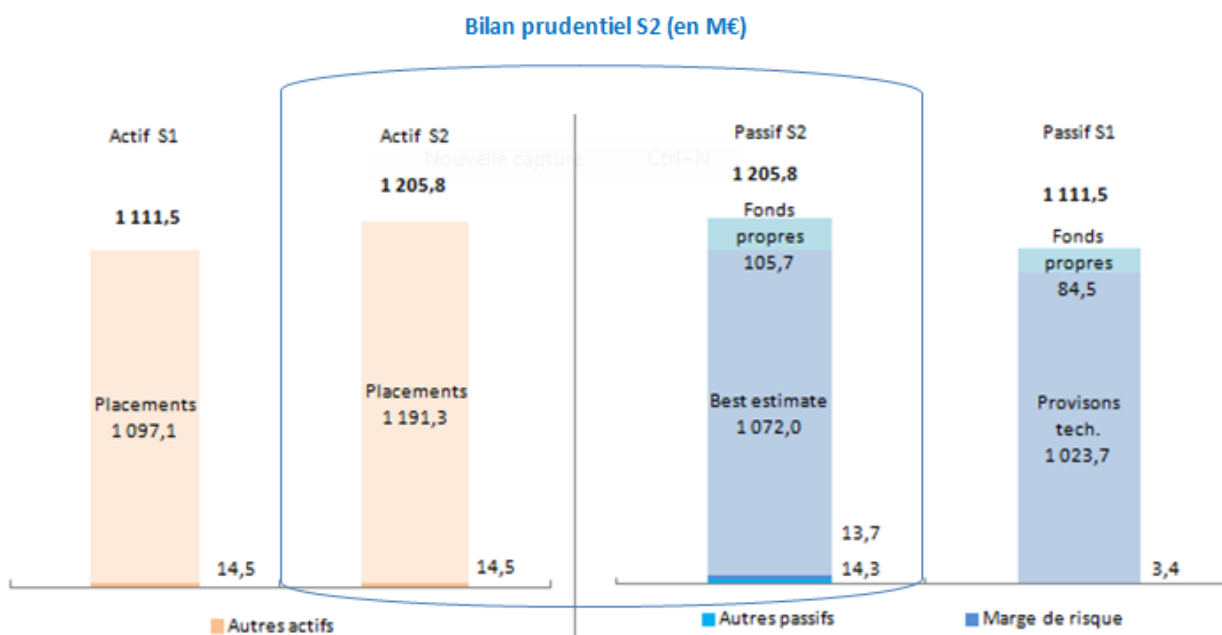
Le profil de risque de **Matmut Vie** est relativement standard sur le marché de l'assurance vie (activité majoritairement axée sur les contrats d'épargne en euros, contexte français).

Les risques liés à l'activité de souscription de **Matmut Vie** sont principalement des risques de mortalité et de rachat.

Le profil de risque de **Matmut Vie** est stable par rapport à l'exercice précédent.

Il convient d'indiquer que suite à l'arrêt de la commercialisation des produits d'épargne, **Matmut Vie** est susceptible d'observer une évolution plus ou moins significative de son profil de risque sur l'horizon de projection. Toutefois, les projections réalisées montrent un moindre impact de cette mesure du fait du poids peu important du SCR de souscription dans le SCR total.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Au 31 décembre 2017, les actifs de **Matmut Vie** sont composés de 99 % de placements et d'Immobilier d'exploitation et d'1% d'actifs divers.

Dans la valorisation de son bilan prudentiel, **Matmut Vie** n'a pas recours aux mesures transitoires pour améliorer son ratio de solvabilité.

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E. GESTION DU CAPITAL

Ratio de solvabilité



Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de **Matmut Vie**.

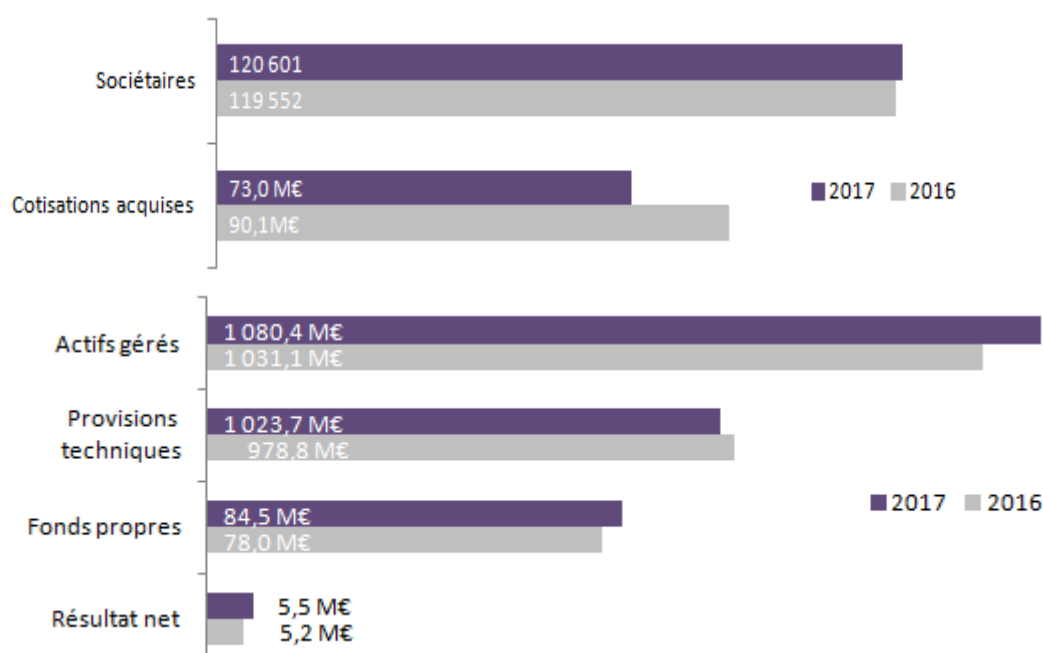
Au 31 décembre 2017, **Matmut Vie** affiche un SCR de 63,7 millions d'euros.
Son MCR est de 26,4 millions d'euros, stable par rapport à 2016.

Matmut Vie couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2017 à 166%.

A

Activités et Résultats

A.1 Activité



PRÉSENTATION DE MATMUT VIE

Matmut Vie est une société anonyme de capitalisation et d'assurance sur la vie, à conseil d'administration, régie par le code des assurances au capital de 26.100.000 euros. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville à ROUEN (76100). Elle est immatriculée au RCS de ROUEN sous le n° 344 898 358.

Le capital est détenu à 98 % par **Matmut SAM**.

Matmut Vie est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Matmut Vie a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à :

Commissaires aux Comptes titulaires :

Société MAZARS

Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92075 Paris

La Défense Cédex

SEC BURETTE

9 rue Malatiré 76000 Rouen

Commissaires aux Comptes suppléants :

Gilles MAGNAN

61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense

MONCEY AUDIT

9 rue Malatiré 76000 Rouen

MATMUT VIE : UNE « VALEUR SURE » DANS LE CADRE DU PLAN STRATEGIQUE GROUPE #AMBITION MATMUT 2016-2017

Pour anticiper les évolutions qui impactent son modèle économique (révolution numérique et bouleversement des usages et modes de consommation ; Contexte économique : croissance faible et persistance des taux bas ; Incertitude réglementaire : réforme du régime de la responsabilité civile), le **Groupe Matmut** a initié en 2016 dans le cadre du Projet d'Entreprise « **#Ambition Matmut** », des actions visant à garantir son développement (fidélisation, conquête de nouveaux sociétaires) et renforcer ses équilibres techniques.

Les orientations stratégiques de **Matmut Vie** en 2017 se sont inscrites dans la logique de consolidation de la position du **Groupe Matmut** sur le marché des particuliers et se sont axées essentiellement sur le développement et l'amélioration des produits de prévoyance existants.

LES RESULTATS DE MATMUT VIE EN 2017 :

Au 31 décembre 2017, **Matmut Vie** c'est :

- 14 collaborateurs,
- 120 601 contrats épargne et prévoyance en portefeuille,
- un chiffre d'affaires de 73 millions d'euros.

en M€	2017	2016	2017 / 2016
Résultat technique	5,8	5,6	4%
Résultat financier	36,6	35,6	3%
Produits financiers alloués	-34,1	-33,2	3%
Produits non techniques (nets de charges)	0,5	3,7	-86%
Impôt sur les bénéfices	-3,3	-6,4	-48%
RESULTAT DE L'EXERCICE	5,5	5,2	6%

L'année 2017 est marquée par les éléments suivants:

- Le résultat technique de 5,8 millions d'euros est en légère progression de 4% et résulte :
 - d'un chiffre d'affaires de 73 millions d'euros, en baisse de 19% liée à l'arrêt de la production nouvelle des produits d'épargne et ceci malgré la progression de l'activité prévoyance de +8% ;
 - des charges de prestations de 54 millions d'euros, en progression de 15%, qui découlent d'une forte augmentation des rachats sur le produit Épargne MVE et des prestations décès ;
 - de la charge de provisions de 11 millions d'euros qui chutent fortement, conséquence de la baisse du chiffre d'affaires et des rachats ;
- Les revenus financiers croissent de 3% à 36,6 millions d'euros (dont 34 millions d'euros inclus dans le résultat technique)
- Le résultat net s'élève à 5,5 millions d'euros, en hausse de 6% par rapport à 2016.

DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE TOUJOURS DIFFICILE MATMUT VIE MAINTIENT SON ACTIVITE DE MANIERE SATISFAISANTE SUR LE MARCHÉ DE L'ÉPARGNE ET DE LA PREVOYANCE

Matmut Vie, filiale d'assurance vie de **Matmut SAM**, créée en 2005, a pour mission de gérer l'ensemble des activités d'assurance vie du *Groupe Matmut*.

Elle propose une offre de produits d'épargne et de prévoyance destinée aux personnes physiques.

L'ensemble de la gestion (souscription en direct, support téléphonique pour les réseaux commerciaux, actes de gestion, gestion des sinistres, hotline sociétaire) est assurée par **Matmut Vie** pour l'ensemble des contrats.

La gestion des contrats collaborateurs pour ces produits est également assurée par **Matmut Vie**, qu'il s'agisse là encore de la souscription, de la gestion des contrats ou encore du règlement des sinistres décès.

En relation avec le *Groupe*, **Matmut Vie** propose les actions de Marketing Vie, les développements informatiques de ses applications propres et dispose d'un référent sur les thèmes transverses que sont le contrôle interne, la conformité, les réclamations, le secret médical, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Matmut Vie fait appel à **Matmut SAM** pour la diffusion de ses contrats dans le cadre d'un groupement de fait, pour les activités relevant de fonctions supports pour lesquelles elle ne dispose pas de ressources propres.

MATMUT VIE EST LA FILIALE D'UN GROUPE QUI A SU ENGAGER DES OPERATIONS IMPORTANTES EN 2017 POUR SE RENFORCER

En créant un Groupe prudentiel

Le *Groupe Matmut* a fait le choix de se structurer en SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle).

La **SGAM Groupe Matmut** est composée des entreprises d'assurances : **Matmut SAM**, **Matmut Mutualité**, **Ociane Groupe Matmut**, **AMF SAM**, Mutlog et Mutlog Garanties.

La **SGAM Groupe Matmut** est garante de la cohérence des orientations stratégiques et politiques du Groupe ; elle assure une synergie plus importante entre les métiers que sont l'IARD, la santé, la prévoyance, la finance et la vie.

Et signant un double projet de rapprochement

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.

- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la **SGAM La Mondiale Matmut est prévue** à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

POUR PROLONGER LA DYNAMIQUE, RELEVER LES DEFIS d'AUJOURD'HUI ET PROFITER DES OPPORTUNITES DE DEMAIN, LE GROUPE LANCE UN NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE D'ENTREPRISE : # AMBITION MATMUT 2018-2020

Le groupe a défini six grandes orientations qui répondent à deux enjeux majeurs :

- l'évolution de l'environnement, marqué notamment par :
 - les ruptures fortes liées au digital, à l'avènement du big data et au bouleversement des usages et modes de consommation ;
 - les tendances de fond sur le marché de l'assurance (pénétration des nouvelles technologies, ruptures réglementaires, émergence de nouveaux acteurs).
- consolider la performance du *Groupe Matmut*.

A.2 Résultats de souscription

PRÉAMBULE : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE MATMUT VIE

Matmut Vie propose une offre d'assurance sur la vie (produits d'épargne et de prévoyance) destinée aux personnes physiques. Les produits d'assurance vie de type « Épargne » sont majoritairement des contrats en euros sans engagement de taux garanti.

Pour la prévoyance, il s'agit principalement d'un produit de nature technique « Temporaire décès » nommé Capital Prévoyance Matmut et de produits destinés au financement des obsèques nommés Matmut Vie Obsèques et Matmut Prévoyance Obsèques.

Pour ce faire, **Matmut Vie** détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (Article R 321.1 du code des assurances) :

- 20. Vie – Décès
- 22. Assurances liées à des fonds d'investissement
- 24. Capitalisation

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », les lignes d'activité auxquelles sont rattachées les opérations sont les suivantes :

- 29- Santé similaire à la vie
- 30- Assurance avec participation aux bénéfices
- 32- Autre assurance vie
- 36- Réassurance vie

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par **Matmut Vie** intervient sur le territoire français.

ÉVÉNEMENTS AYANT EU UN EFFET SIGNIFICATIF SUR L'ACTIVITÉ ET/OU LES RÉSULTATS

Événement interne

Depuis le mois de juillet 2016, l'activité épargne est limitée aux versements libres et programmés. En effet depuis cette date, le réseau d'agences du *Groupe Matmut* distribue un produit d'épargne multi support dénommé Multivie dont l'assureur est Mutavie.

Événement externe

Le contexte économique de taux durablement bas a également une incidence directe significative sur les résultats de **Matmut Vie**, en norme « Solvabilité 2 » notamment par le niveau de ses provisions techniques prenant en compte des taux d'actualisation bas voire négatifs les premières années dans le cadre des obligations des réglementaires dites prudentielles. De plus, les évolutions des marchés financiers ont un impact majeur sur les sociétés d'assurance vie notamment du fait des mécanismes de participation aux résultats.

RÉSULTATS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

L'activité de **Matmut Vie** porte principalement sur les risques Épargne et Obsèques, qui représentent près de 90 % du chiffre d'affaires.

Matmut Vie exerce ses activités d'assurance exclusivement en France.

Les revenus et dépenses de souscription présentés ci-après correspondent aux 2 activités citées ci-dessus.

<i>Epargne - Obsèques en M€</i>	2017	2016	2017 / 2016
Chiffre d'affaires	65,3	83,0	-17,7
Charge de prestations	-50,3	-43,7	-6,6
Charge de provisions	-12,0	-35,7	23,7
Frais	-2,2	-2,7	0,5
Produits de placement alloués	33,3	32,4	0,9
Charge de participation aux résultats	-31,1	-30,0	-1,1
<i>Résultat technique</i>	3,1	3,3	-0,2

La forte baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'arrêt de l'activité épargne en milieu d'année 2016.

L'augmentation des prestations résulte d'une forte augmentation des rachats sur le produit **Matmut Vie** Epargne (+6,6 millions d'euros). La chute de la charge de provisions est la conséquence de la baisse du chiffre d'affaires et des rachats.

Concernant les produits Obsèques, le chiffre d'affaires est stable dans la mesure où le portefeuille évolue de manière peu significative. De même, on ne constate pas d'évolution significative des prestations.

Ces différents éléments aboutissent à un résultat technique stable entre 2016 et 2017.

RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Toutes activités en M€</i>	2017	2016	2017 2016
Chiffre d'affaires	73,0	90,1	-17,0
Charge de prestations	-54,0	-46,5	-7,5
Charge de provisions	-11,1	-35,7	24,6
Frais	-4,6	-5,0	0,4
Produits de placement alloués	34,1	33,2	0,9
Charge de participation aux résultats	-31,6	-30,5	-1,1
<i>Résultat technique</i>	5,8	5,6	0,2

Les évolutions sont similaires à celles présentées dans le tableau précédent portant sur les principales activités.

A.3 Résultats des investissements

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE SUR LA PÉRIODE

Le résultat financier de **Matmut Vie** s'établit à 36,6 millions d'euros en hausse par rapport à 2016.

(en M€)	2017	2016	2017 / 2016
Résultat financier	36,6	35,6	1,0

Cette variation s'explique principalement par la hausse des revenus.

(en M€)	Revenus			PMV Réalisées		
	2016	2017	2017 / 2016	2016	2017	2017 / 2016
Obligation	25,1	26,4	1,4	21,1	6,8	-14,3
Réserve de capitalisation	0,0	0,0	0,0	-10,6	-1,5	9,1
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	3,0	4,4	1,4	3,1	5,6	2,6
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	28,1	31,0	2,9	13,6	10,9	-2,7

Les revenus générés sont en hausse sur la poche obligataire et sur les fonds, en lien avec l'augmentation de ces poches dans le portefeuille.

Par ailleurs, les plus-values réalisées sont inférieures à celles de 2016 à hauteur de 2,7 millions d'euros en raison de 2 effets contraires :

- baisse de 5,2 millions d'euros sur la partie obligataire (avec prise en compte de la dotation à la réserve de capitalisation),
- hausse sur les fonds d'investissement (+2,6 millions d'euros).

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.



Systeme de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE MATMUT VIE

Dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement du Groupe, la gouvernance de la filiale **Matmut Vie** a évolué en 2017.

La structure "conseil d'administration et direction générale" a remplacé l'organisation en "conseil de surveillance et directoire".

Cette modification traduit l'intégration, désormais parfaitement acquise, de la filiale dans le Groupe.

Ses dirigeants effectifs sont nommés le 26 janvier 2017 en la personne de Nicolas GOMART (président) et de Tristan de la FONCHAIS (directeur général).

EVENEMENTS OU OPERATIONS IMPORTANTS SURVENUS EN 2017 AU SEIN DU GROUPE MATMUT

Organisation du Groupe Matmut en Groupe prudentiel

La 1^{ère} assemblée générale constituante et le premier bureau désignant le comité de direction de la **SGAM Groupe Matmut** ont eu lieu le 7 décembre 2017.

La **SGAM Groupe Matmut** est composée des entreprises affiliées : **Matmut SAM**, **Matmut Mutualité**, **Ociane Groupe Matmut**, **AMF SAM**, Mutlog et Mutlog Garanties.

Matmut Vie est une filiale de la société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances **Matmut SAM**, affiliée de la SGAM.

Nicolas GOMART est le président directeur général de la SGAM depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle il a succédé à Daniel HAVIS.

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DE MATMUT VIE

De nouveaux statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2017 afin d'acter du changement du mode de gestion de la société : suppression de l'administration par un directoire et un conseil de surveillance et adoption par un conseil d'administration.

C'est donc l'ensemble de la gouvernance institutionnelle qui est modifiée.

Instances dirigeantes

La notion « **d'instances dirigeantes** » pour **Matmut Vie** correspond à la notion d'**AMSB** (organe d'administration de gestion ou de contrôle), c'est-à-dire principalement, à son conseil d'administration et à sa direction générale, mais également aux comités spécialisés émanant soit du conseil d'administration soit de la direction générale de **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de groupe.

Les assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions ne modifiant pas les statuts.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation du résultat en ce conformant aux dispositions statutaires,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- nommer le ou les commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- approuver ou rejeter les nominations des administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration,
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration désigne, au sein de la société, ou le cas échéant, au sein du Groupe au sens de l'article L.356-1 du code des assurances, la personne responsable de chacune des fonctions clés mentionnées à l'article L.354-1 du code des assurances.

Le conseil d'administration approuve les politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du code des assurances au moins une fois par an.

Composition du conseil d'administration de **Matmut Vie** au 31 décembre 2017 :

Président	
Nicolas GOMART	Directeur Général de Matmut SAM
Vice-président	
Daniel HAVIS	Président de Matmut SAM
Administrateurs	
Véronique NICOLAS	Professeur d'Université, ancien doyen
Léonora TREHEL	Présidente de la Mutuelle Familiale Présidente de l'Union Régionale de la Mutualité Île de France
Pascale VION	Secrétaire générale de la Mutualité Française PACA SSAM
Christophe BOURRET	Directeur Général de BTW Investments
Etienne CANIARD	Président de la Fondation de l'Avenir
Jean-Martin COHEN SOLAL	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
Christian PY	Président de Visaudio

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs lors de la convocation suivante.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

Le taux de présence a été de 86 %.

Conformément à l'article 18 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre, courriel ou télécopie.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant les réunions.

Le conseil d'administration de **Matmut Vie** s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur quatre comités spécialisés issus du conseil d'administration de **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de groupe.

Le comité d'audit et des risques Groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le conseil en qualité d'expert, et du directeur de la direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la direction de l'Audit Interne.

Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions.

Il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs telles qu'estimées par la direction.

Il instruit, pour le conseil d'administration, les dossiers relevant de la gestion des risques pour le *Groupe Matmut* et est donc en lien direct avec le comité stratégique des risques. Il émet notamment un avis sur la stratégie financière soumise au conseil d'administration.

Le comité des nominations et rémunérations Groupe

Il est chargé d'examiner les propositions de nominations des cadres supérieurs et les rémunérations envisagées.

Préalablement à la tenue de ce comité, la direction générale adjointe Ressources Humaines et Relations Sociales aura communiqué toutes les informations nécessaires au directeur général, qui rencontrera le président pour évoquer les différentes situations qui seront soumises au comité.

Le comité déontologie et pratiques mutualistes

Composé de cinq administrateurs, le comité déontologie et pratiques mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients et propose au conseil d'administration les règles de déontologie personnelle que doivent respecter ses membres ainsi que les collaborateurs de la Société.

Il joue également un rôle dans le respect de l'éthique mutualiste, en particulier en matière de contenu de l'offre d'assurance en examinant la compatibilité des projets stratégiques avec l'identité mutualiste du *Groupe Matmut*.

La commission d'action mutualiste

Composée du président, du directeur général et trois administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

La direction effective de Matmut Vie, conformément aux dispositions de l'article 15 de ses statuts est assurée par son président, Nicolas GOMART et son directeur général, Tristan de la FONCHAIS.

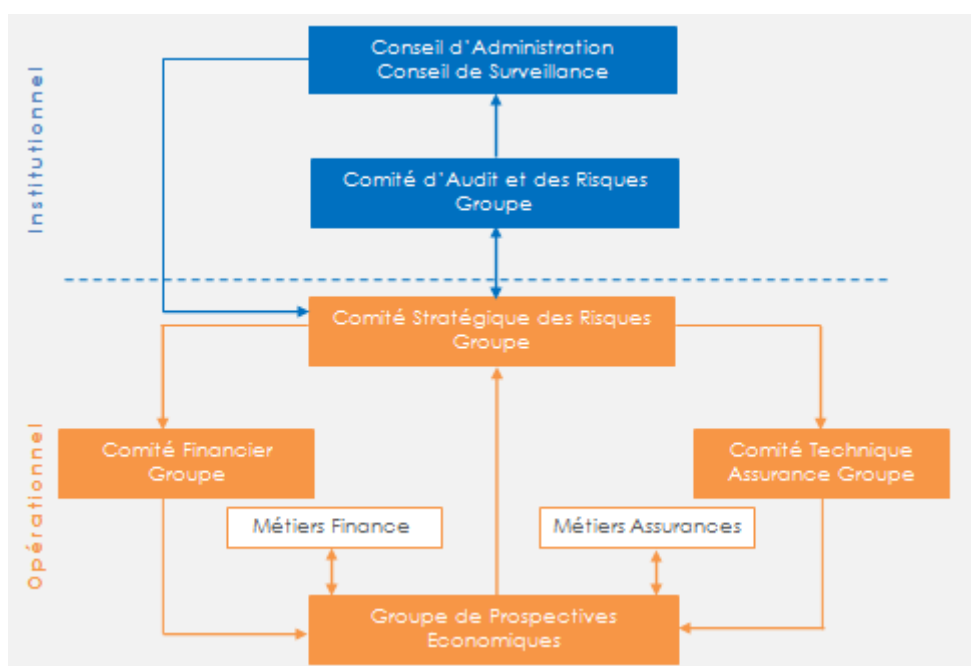
Les dirigeants effectifs de **Matmut Vie**, conformément aux statuts de la société, disposent d'un domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques de l'entreprise. Ils font preuve d'une disponibilité suffisante au sein de **Matmut Vie** pour exercer ce rôle et être impliqués dans les décisions ayant un impact important sur la société, notamment en matière de stratégie, de budget et de questions financières.

La direction générale

Elle assume la direction de **Matmut Vie** sous le contrôle de son conseil d'administration et dans le cadre des orientations fixées par celui-ci.

Le directeur général de **Matmut Vie** est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Matmut Vie s'appuie également sur 3 comités spécialisés issus de la direction générale de **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de groupe.



Le comité stratégique des risques Groupe (CSR)

Le comité stratégique des risques (CSR) examine, pour validation du directeur général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du *Groupe Matmut*, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce comité est présidé par le directeur général.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

Le CSR se réunit à minima à une fréquence trimestrielle.

Ainsi, il

- s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité),
- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- suit le respect permanent des exigences de fonds propres et des exigences concernant les provisions techniques,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

Les travaux examinés au sein du CSR sont menés au sein d'une instance technique transverse en charge notamment de l'élaboration des plans d'affaires prospectifs : le groupe de perspectives économiques (GPE).

Le comité technique assurance Groupe (CTA)

Ce comité examine notamment, les stratégies en matière de souscription et de tarification.

Présidé par le directeur général, il se réunit à minima sur une fréquence trimestrielle.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

En matière de souscription et de tarification, le CTA :

- se réunit aux étapes clés du processus de tarification (analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires) et assure le suivi (résultats, constatation de la réalisation des hypothèses émises ou analyse d'éventuels écarts),
- examine la stratégie de réassurance,
- examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation des risques (limites, exclusions) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse les tableaux de bord de suivi d'activité.

Le comité financier

Le comité financier Groupe traite, pour décision du président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe. Le comité se tient sur une fréquence mensuelle, et les portefeuilles de l'ensemble des entités du **Groupe Matmut** sont passés en revue ainsi que l'évolution mensuelle des indicateurs de risques.

Le comité :

- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,
- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,
- étudie les aspects intéressant la gestion financière du Groupe en particulier dans les domaines suivants :
 - La politique de gestion du risque financier,
 - Les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...).
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de Gestion Actif-Passif.

Après avis du comité, les décisions sont arrêtées par le président.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Les quatre fonctions clés prévues par la directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe.

Les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de **Matmut Vie** sont les suivantes :

- Fonction gestion des risques : Bruno BARREAU à qui succède Marie SCHALLIER en janvier 2018
- Fonction actuariat : Gilbert MACQUART
- Fonction vérification de la conformité : François FLEURY
- Fonction audit interne : Philippe VORIN

Les fonctions clés présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil d'administration. Elles accompagnent également ce dernier dans sa mission d'orientation et de contrôle.

La fonction clé de gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques, telle que prévue par l'article 44 de la directive Solvabilité 2, est assurée par le directeur Groupe en charge de la direction de la Maîtrise des Risques (DMDR) de la mutuelle **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de groupe, à laquelle sont également rattachés le pôle en charge du contrôle interne et la sous-traitance (cf. présentation ci-après).

La fonction clé de gestion des risques :

- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- attire l'attention des instances dirigeantes sur les facteurs de risques,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- accompagne les directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le groupe de perspectives économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,
- rédige, en lien avec les directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

La fonction clé actuarielle

La fonction clé actuarielle est présentée au chapitre B.6 « Fonction actuarielle ».

La fonction clé de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est présentée au chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

La fonction clé d'audit interne

La fonction clé audit interne est présentée au chapitre B.5 « Fonction d'audit interne ».

DROITS À RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE ET DES SALAIRES EN 2017

Les dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe (président, directeur général, directeur général délégué, directeurs généraux adjoints, directeurs Groupe personnes responsables de fonctions clés) sont régulièrement présentés au comité des nominations et rémunérations.

Les dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le comité des nominations et rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Le comité des nominations et rémunérations vérifie que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux dirigeants qui quittent le *Groupe Matmut* et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du *Groupe Matmut* et avoir respecté des conditions d'âge et d'ancienneté.

Les dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017 il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération des instances dirigeantes de **Matmut Vie**.

Les administrateurs

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Les administrateurs perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le conseil d'administration de **Matmut Vie** a validé le 19 octobre 2017 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble du personnel du *Groupe Matmut*.

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés selon leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

D'autres éléments exclusivement « Matmut » s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

En ce qui concerne l'égalité des traitements, des mesures ont été prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la signature d'un avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle le 10 novembre 2016.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2017 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de **Matmut Vie**.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Le *Groupe Matmut* a formalisé dans sa politique de compétence et d'honorabilité la procédure d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des administrateurs et des responsables de fonction clé.

Elle s'applique à **Matmut Vie**.

Le dispositif mis en place est le suivant :

Conformément à la réglementation, les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent à toutes les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

Sont visés :

- le président,
- le directeur général,
- les 4 responsables des fonctions clés
- les administrateurs de **Matmut Vie**.

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle et donc non collective, répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le *Groupe Matmut* pour s'assurer de la gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent. C'est pourquoi l'ensemble des éléments exposés ci-dessous s'applique stricto sensu à **Matmut Vie**, filiale du *Groupe Matmut*.

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Missions du système de gestion des risques

Conformément au Pilier 2 de la directive Solvabilité 2 et aux préconisations du COSO, référentiel clé de gestion des risques, **Matmut Vie**, a mis en place un dispositif de gestion des risques qui vise à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires et la protection de ses actifs à un niveau acceptable même en cas de survenance d'évènements majeurs (évènement climatique tel la crue de la Seine et les inondations records de mai-juin 2016 ; krach financier ; changement réglementaire ...).

Le processus permanent et continu de management des risques auquel tous les collaborateurs doivent se conformer, se fixe pour ambition d'être global et en lien avec les orientations stratégiques du *Groupe Matmut*, selon une approche ERM (entreprise risk management), pour :

- approcher le risque de manière cohérente dans tout le Groupe,
- apporter une vision « risques » sur l'ensemble des activités réalisées par le Groupe,
- mettre en œuvre des stratégies, des processus et des procédures d'information nécessaires pour détecter, mesurer, contrôler, gérer et suivre en permanence les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels les entités du Groupe sont exposées ou pourraient être exposées, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- mettre en place et mettre à jour le corpus des politiques écrites de risques du Groupe, les processus associés puis veiller à leur mise en application,
- piloter le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité – ORSA –
- définir une appétence au risque au regard des objectifs stratégiques du Groupe,
- optimiser les activités de prise de risque et les activités de transfert de risque,
- alerter sur les risques et rendre compte en assurant des reportings sur les risques auprès des instances de gouvernance, du Groupe, du contrôleur,
- accompagner et outiller les directions métiers par domaine : en méthodes de mesure, en métriques, en indicateurs et seuils d'alerte,
- animer la filière risque du Groupe et diffuser la culture du risque dans tout le Groupe.

Gouvernance du système de gestion des risques et Intégration du système de gestion des risques dans les prises de décision

Le système de gestion des risques est formalisé dans la politique générale de gestion des risques qui encadre la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine de risques. Cette politique, reflet de la gouvernance des risques, est définie sous la responsabilité de la direction générale, puis soumise annuellement à l'approbation du conseil d'administration de **Matmut SAM**, en sa qualité de tête de Groupe et à la validation des conseils de chaque entité du Groupe. Le Conseil

d'administration de **Matmut Vie**, a validé 19 Octobre 2017 la politique de gestion des risques telle qu'elle a été adoptée pour l'ensemble du *Groupe Matmut*.

La gouvernance du système de gestion des risques identifie et répartit clairement les rôles et responsabilités parmi les acteurs pour chacune des instances dirigeantes et des opérationnels :

Les instances dirigeantes

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe mais également la bonne application de la politique de gestion des risques.

Outre les instances décrites au chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance », quatre comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- le comité de direction,
- le comité stratégique des risques Groupe en lien avec le GPE (groupe de perspectives économiques),
- le comité technique assurance Groupe,
- le comité financier Groupe.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le comité produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.

Il a pour objet parallèlement de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le comité lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le comité s'assure de la révision annuelle des Procédures "Métiers".

Le comité lutte contre la fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre réglementaire et du contexte économique.

Les acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

Trois niveaux de contrôle coexistent de manière indépendante et sont développés dans le chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques garantissant une gestion saine et prudente des activités, se décline au travers :

- de politiques qui décrivent les règles et procédures applicables par catégorie de risques en vue de leur maîtrise,
- de reportings (indicateurs de mesures des risques),
- d'une approche par cycle de gestion des risques,
- d'un processus de déclinaison de l'appétence aux risques.

Les politiques écrites de gestion des risques

Les politiques formalisent l'intégration de la gestion des risques dans les activités quotidiennes métiers. Elles s'appliquent à toutes les entités du *Groupe Matmut* et couvrent les risques métiers suivants :

Les risques financiers ou risques de marché

La politique financière recouvre la gestion des investissements et la gestion du risque actif/passif.

La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré, dans le respect du « principe de la personne prudente » .

Les risques techniques

Les risques de souscription

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles en garantissant la qualité de service.

Les risques de provisionnement

La politique de provisionnement fixe les principes permettant de répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistres.

L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en normes françaises et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.

Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques explicitée dans les politiques de contrôle interne et gestion du risque opérationnel, de conformité, de sous-traitance présentés supra ainsi que dans la politique de continuité d'activité et autres dispositifs de lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

Les reportings

Ces reportings quantitatifs et qualitatifs ont pour objectif de communiquer aux différents acteurs sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils permettent ainsi d'inscrire le dispositif de gestion des risques dans les processus de prise de décision de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- reporting ORSA développé ci-après,
- cartographie des risques opérationnels avec la déclinaison de plans d'actions,
- reporting sur les indicateurs clés de risques mesurant les risques majeurs d'exposition.

Le cycle de gestion des risques

Deux approches dans la gestion des risques coexistent :

- une déclinaison de la stratégie en normes métiers avec un suivi de risques métiers et un choix de tolérances autour des indicateurs clés de risques : Univers dit « micro »,
- un suivi agrégé des risques : Univers dit « macro » lié aux objectifs de solvabilité et rentabilité.

Le Groupe de Perspectives économiques (GPE) agrège ces risques, la synthèse faisant l'objet d'un reporting au comité stratégique des risques Groupe.

Déclinaison de l'appétence aux risques

Le cadre d'appétence au risque explicite les préoccupations majeures des instances dirigeantes, en formalisant des seuils d'acceptation par modules de risques, et encadrant la prise de risques. Il se décline autour des dimensions stratégiques que sont la solvabilité, la rentabilité et le développement.

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un processus majeur du dispositif de gestion des risques de **Matmut Vie**.

Matmut Vie développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article 45 de la directive solvabilité II :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Permanence du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus permanent de surveillance des risques qui garantit que les limites de risques et l'appétence au risque du conseil sont définies et respectées. Il est animé par la direction de la Maîtrise des risques avec la participation du groupe de perspectives économiques et le pilotage économique. Il est annuel et se déroule en trois phases :

Phase 1 : Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Phase 2 : Réalisation des évaluations, rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n.

Durant cette étape, conformément à la politique ORSA, le caractère approprié et adéquat de la formule standard est étudié ainsi que la détermination du besoin global de solvabilité au regard du capital limite et des exigences en matière de couverture SCR et MCR.

Phase 3 : Suivi des indicateurs clés

Ce suivi s'effectue en continu à partir de la mise à jour des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation annuelle. Ces KRI identifient les risques clés auxquels **Matmut Vie** est exposé sur l'horizon du plan stratégique.

Le suivi périodique des indicateurs à destination des instances institutionnelles donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écarts et des propositions de plans de remédiation à envisager.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, **Matmut Vie** peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.

Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels **Matmut Vie** est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

Le besoin global de solvabilité de **Matmut Vie** peut être défini, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par les instances dirigeantes, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par des scénarios dits « alternatifs » de l'ORSA.

Le capital limite de **Matmut Vie** est structuré de telle façon qu'il puisse répondre :

- à l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan stratégique ainsi qu'aux éventuels transferts de fonds propres relatifs aux besoins des autres entités du Groupe (solidarité intra-Groupe **Matmut**).
- au besoin complémentaire de capital lié aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

B.4 Système de contrôle interne

PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DE MATMUT VIE

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de **Matmut Vie** vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- La conformité aux lois et règlements
- La fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale
- La qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables)
- Le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

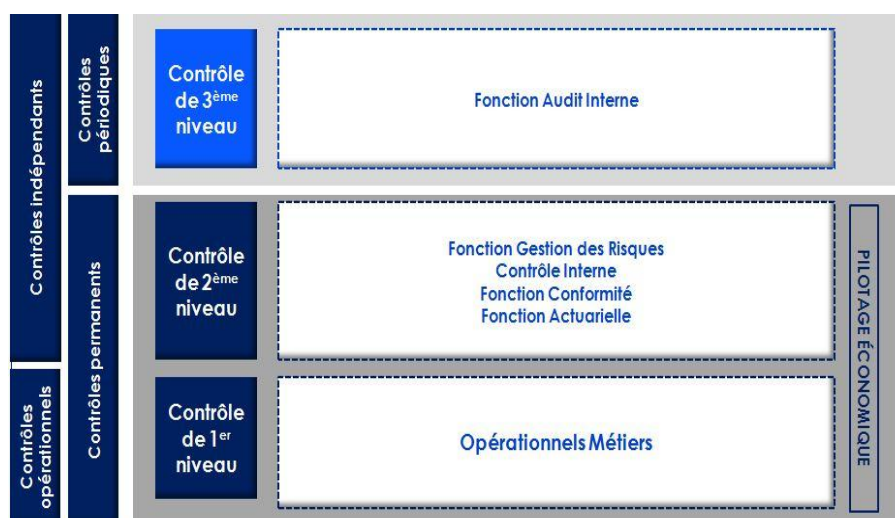
Matmut Vie n'a pas considéré la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comme une contrainte mais comme une opportunité portée par des dispositions réglementaires permettant de contribuer à l'amélioration des process.

Le dispositif repose sur :

- Des méthodologies d'élaboration et révision de cartographies de risques et de mise en œuvre du contrôle permanent
- Un pôle contrôle interne groupe spécialisé et un réseau de correspondants
- Des actions régulières de formation ou de sensibilisation.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de **Matmut Vie**. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité sont progressivement mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques il est assuré par :

La fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de correspondants contrôle interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Enfin les outils mis à disposition sont :

- la cartographie des risques
- la base incidents.

La fonction actuarielle (voir chapitre B.6 « Fonction actuarielle ») et le pilotage économique (voir chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance ») participent également au contrôle de 2^{ème} niveau.

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la fonction d'audit interne.

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Au sein de **Matmut Vie** la fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à Solvabilité 2.

Elle évalue l'impact des changements de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise et a en charge l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Elle élabore enfin un plan de conformité qui présente ses activités et principalement celles générant un risque de non-conformité.

Organisation et gouvernance

La politique de conformité

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du *Groupe Matmut*.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au directeur général de **Matmut Vie**, puis validée par son conseil d'administration.

En ce sens le conseil d'administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

La politique de conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le comité d'audit et des risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de **Matmut Vie** et en organise le reporting auprès du conseil d'administration.

Le comité produit

Il valide la conformité des projets en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle conformité

Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la direction Juridique et Conformité, dont le directeur exerce comme précisé supra, la fonction clé de vérification de la conformité.

Le pôle conformité s'appuie sur des relais conformité dans chaque direction et entité du *Groupe Matmut*.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour :

- l'élaboration de la cartographie des risques de non conformité
- la remontée des incidents rattachés à un risque de non-conformité ;

- la mise à disposition du réseau des correspondants Contrôle Interne pour la réalisation des tests.
- l'administration fonctionnelle de l'outil de gestion des risques de non conformité

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le service Anti – Fraude / Anti-Blanchiment, la direction de l'Audit Interne, le service Réclamations sociétaires et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le *Groupe Matmut* a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 5 thématiques :

- gouvernance ;
- éthique et déontologie ;
- données personnelles ;
- protection de la clientèle ;
- sécurité financière.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit les risques liés aux thématiques suivantes :

- contrat de travail et éléments de rémunération
- discrimination des collaborateurs
- hygiène et sécurité au travail
- achats.

Le soutien juridique et l'expertise « textes » sont assurés par les pôles « droit des affaires » et « documentation » de la direction Juridique et Conformité du Groupe.

Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité groupe par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

Des contrôles de vérification de la conformité sont exercés non seulement par les entités du Groupe mais également par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité.

Des reportings de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la direction générale et au comité d'audit et des risques.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction de l'Audit Interne. Elle est l'une des composantes du dispositif global de maîtrise du Groupe (3^{ème} niveau de contrôle). Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ce dispositif.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'Audit Interne du *Groupe Matmut*, couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cadre d'exercice de la fonction d'audit interne

L'activité de l'audit interne du *Groupe Matmut* est présentée dans deux documents, une charte de l'audit interne et une politique d'audit interne révisés chaque année, sous le contrôle du conseil d'administration.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'Audit Interne, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Mise en œuvre

Au plan général, la direction de l'Audit Interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques du Groupe.

La direction de l'Audit Interne apprécie également la pertinence des dispositifs de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} niveaux, en faisant porter ses investigations sur tout ou partie d'une entité donnée ou, au contraire, en s'intéressant à une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités du Groupe.

Indépendance et objectivité

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'Audit Interne, au directeur général, auquel il rend compte régulièrement,
- l'absence de toutes autres fonctions opérationnelles pour les collaborateurs de la direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'Audit Interne la possibilité d'avoir accès à toutes les informations jugées indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le responsable de l'Audit Interne a l'obligation d'informer les dirigeants effectifs du Groupe (président et directeur général) ainsi que le comité d'audit et des risques en cas de remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles de déontologie mentionnées dans la charte et la politique de l'Audit Interne,
- l'affectation des missions à l'initiative du Responsable de l'Audit Interne,
- la supervision de la réalisation et des résultats des missions, par le Responsable de l'Audit Interne.

Reporting et échanges

Le responsable de l'Audit Interne rend compte régulièrement au directeur général de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le président et le comité d'audit et des risques.

Les contacts avec la direction de la Maîtrise des Risques et la direction Juridique et Conformité sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les commissaires aux comptes.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques, de la direction Juridique et Conformité et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le comité d'audit et des risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Il fait l'objet d'une revue semestrielle qui, le cas échéant, peut conduire à son actualisation.

Process de réalisation d'une mission d'audit : préparation, réalisation, conclusion.

Le rapport définitif d'audit est établi à l'issue de cette dernière étape. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- dirigeants effectifs du Groupe,
- membres du comité d'audit et des risques,
- commissaires aux comptes (selon la nature du sujet traité),
- responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s), et aux entités non auditées impactées par les recommandations qu'il contient,
- responsables des « fonctions clés ».

mais aussi aux :

- membres du comité de direction,
- directeurs généraux des filiales du Groupe non membres du comité de direction,
- directeurs groupe non membres du comité de direction.

Suivi des recommandations

Le responsable de l'audit interne assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Les dirigeants effectifs du Groupe et le comité d'audit et des risques sont informés de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations considérées comme importantes.

La direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

B.6 Fonction actuarielle

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle :

La fonction actuarielle du *Groupe Matmut* est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage économique (DAGPE).

La mission de la fonction clé actuarielle consiste à donner un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du *Groupe Matmut*. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, Prévisions de recours, Provisions pour frais de gestion sinistres, Provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la direction Réassurance et le courtier de réassurance.

Enfin, il a été établi une forte coopération technique avec les équipes de la direction générale adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

PROCEDURE D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle

La fonction actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant. Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la non vie.

Intervention des directions métier et support

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, la fonction actuarielle sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction clé actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction actuarielle, incarnée par le directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction actuarielle et de la direction générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise.

B.7 Sous-traitance

Les éléments transmis au public pour **Matmut Vie** au sujet des informations relatives à la sous-traitance, sont similaires à ceux communiqués pour **Matmut SAM** prise en sa qualité de tête du *Groupe Matmut*.

En conséquence :

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

Le *Groupe Matmut* a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :

- la capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (continuité d'activité, .protection de la clientèle, qualité du service rendu...)et des exigences réglementaires qui lui incombent (LCB-FT, traitement des réclamations...);
- la capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

La politique de sous-traitance du Groupe est soumise au directeur général de **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son conseil d'administration. Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

La sous-traitance est définie par la réglementation comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Le *Groupe Matmut* conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Dans le cas d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées, le *Groupe Matmut* s'assure que la sous-traitance n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de sons système de gouvernance ;
- accroître indûment son risque opérationnel ;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations ;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

ENCADREMENT ET CONTRÔLES

L'encadrement contractuel avec les sous-traitants du Groupe a été renforcé et des clauses spécifiques aux sous-traitants importants/critiques ont été insérées pour prévoir la continuité d'activité, le contrôle de la prestation réalisée pour le compte du Groupe et l'auditabilité par l'assureur et ses autorités de contrôle.

Pour maîtriser ses risques de sous-traitance, tout au long du processus d'externalisation, le *Groupe Matmut* veille à :

- réaliser une étude d'opportunité quant au choix ou non de faire appel à la sous-traitance,
- choisir les prestataires en fonction de leur capacité à répondre aux obligations qui lui incombent et informer l'ACPR en cas de nouvelle délégation d'activité importante ou critique 6 semaines avant l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier,
- établir une liste des sous-traitants du Groupe, identifier parmi ces activités déléguées celles qui sont importantes ou critiques de par leur nature d'activité ou de par l'approche risque au regard des critères retenus par le Groupe, et la maintenir à jour,
- pour ces sous-traitants importants/critiques :
 - disposer d'une bonne connaissance du dispositif mis en place pour gérer l'activité déléguée dans des conditions optimales,
 - identifier et évaluer les risques inhérents à la délégation,
 - effectuer des contrôles (interviews et sur pièces) pour évaluer la maîtrise de ces risques,
 - documenter ce suivi au travers d'une cartographie et de rapports,
 - prévoir des stratégies de sortie de la relation.
- intégrer les risques de sous-traitance dans son propre système de gestion des risques.

En outre, les activités et fonctions déléguées intra-groupe font l'objet d'un traitement similaire.

SOUS-TRAITANTS IMPORTANTS / CRITIQUES (GROUPE)

11 sous-traitants ont été identifiés comme importants et critiques au 31 décembre 2017. Tous ont des sièges sociaux domiciliés en France. Parmi eux, 4 ont fait l'objet d'une déclaration préalable à l'ACPR en 2017.

Activités		Nombre de sous-traitants
Assurances	Gestion de l'assistance	2
	Gestion des sinistres Navigation de Plaisance	1
	Plate-forme de distribution / gestion des contrats	1
	Liquidation de prestations santé	1
	Distribution/Gestion dans le cadre d'une co-assurance	1
	Gestion d'une garantie : appréciation du risque, gestion des adhésions et des sinistres	1
Financier	Gestion d'actifs financiers	1
SI	Échange de données informatisées	1
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique	1
Logistique	Archivage	1

Les demandes d'externalisation soumises à l'ACPR en 2017 ont toutes été acceptées.

B.8 Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise

Matmut Vie est une société anonyme à conseil d'administration.

Le directeur général de **Matmut Vie**, nommé par le conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Matmut Vie utilise les 4 fonctions clés Groupe qui ont toutes un lien direct avec les dirigeants effectifs et accès direct à son conseil d'administration.

En 2017, le conseil d'administration de **Matmut Vie** a :

- validé les comptes combinés,
- examiné les rapports narratifs du pilier 2 et du pilier 3 de la Directive Solvabilité 2,
- validé les mises à jour des politiques Groupe ou déclinées couvrant l'ensemble de ses risques,
- déterminé les grandes orientations de l'activité de la société et géré toute question nécessaire à son bon fonctionnement,
- approuvé le plan stratégique **#Ambition Matmut 2018-2020**.

Le conseil d'administration de **Matmut Vie** s'est appuyé dans l'exercice de ses missions, sur 4 comités spécialisés que sont le comité d'audit et des risques Groupe, le comité des nominations et rémunérations Groupe, le comité déontologie et pratiques mutualistes et la commission d'action mutualiste.

De ce fait, le système de gouvernance de **Matmut Vie**:

- permet une gestion saine et prudente de son activité,
- est adapté à la complexité, à la taille de l'entreprise et à son objet social,
- fait l'objet d'un réexamen interne régulier notamment au travers de la comitologie définie au chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance » (voir supra).

Aussi, chacun des processus décrits dans la partie B « Système de Gouvernance » permet à **Matmut Vie** de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2.

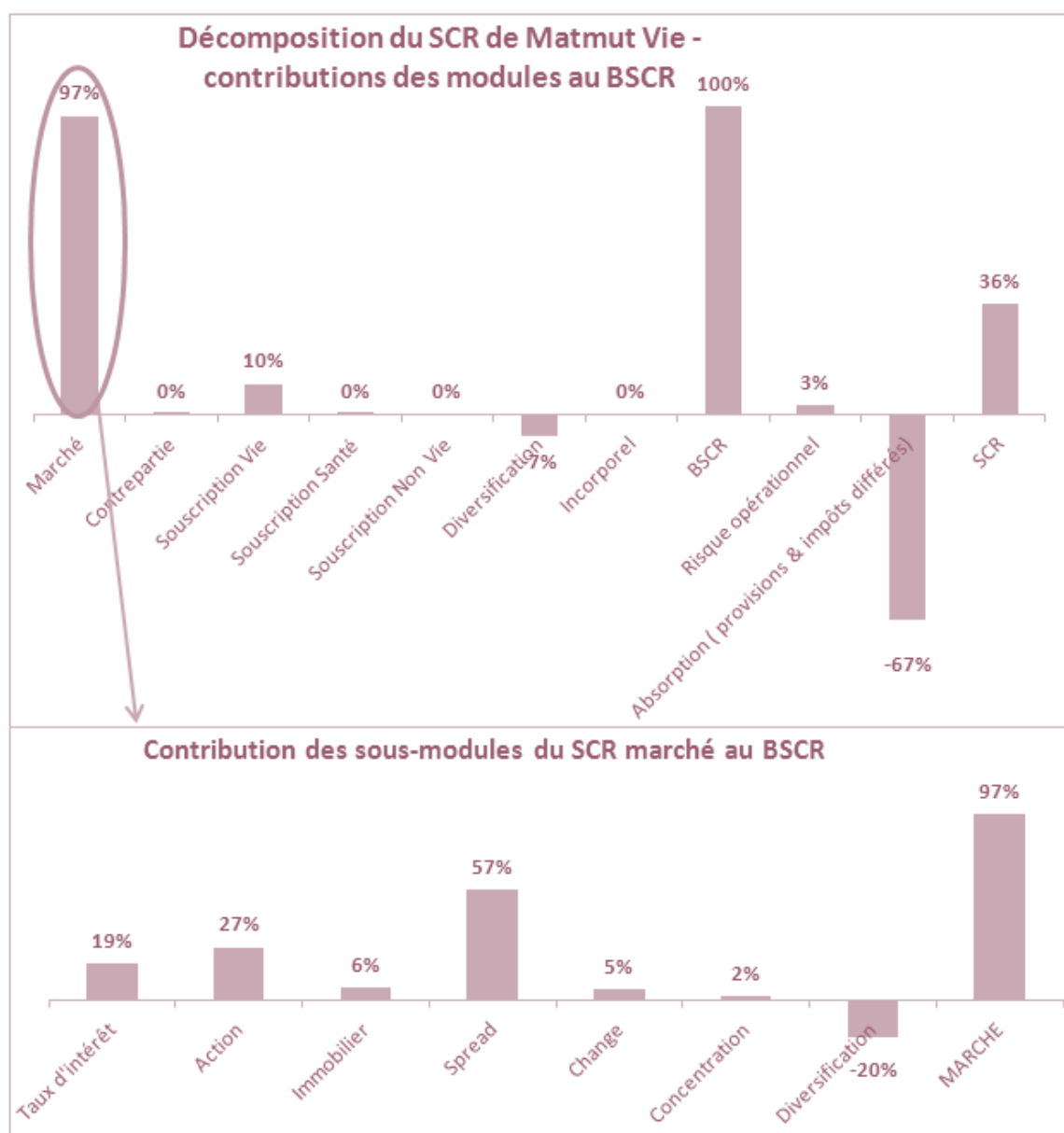


Profil de Risque

La présente section se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (Solvency Capital Requirement) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par le groupe Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés en section E.

Au 31 décembre 2017, le profil de risque de **Matmut Vie**, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Pour rappel, du fait du profil d'activité de **Matmut Vie**, le SCR est fortement lié au risque de marché. A l'intérieur de ce risque, la poche spread porte le poids le plus significatif de par la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements.

C.1 Risque de souscription

PRÉSENTATION DU RISQUE SOUSCRIPTION

Matmut Vie propose une offre d'assurance sur la vie destinée aux personnes physiques. Cette offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits d'épargne et prévoyance.

Par ailleurs, **Matmut Vie** accepte en réassurance des contrats « Indemnités de fin de carrière » et prend en coassurance un contrat en couverture de prêt.

Le profil de risque de **Matmut Vie** est ainsi relativement standard sur le marché de l'assurance vie (activité majoritairement axée sur les contrats d'épargne en euros, contexte français).

Le risque de souscription de **Matmut Vie** est essentiellement un risque de souscription « Vie » et très accessoirement un risque « Santé », du fait de la présence du contrat en couverture de prêt qui comporte des garanties de dommages corporels.

Les risques liés à l'activité de souscription de **Matmut Vie** sont donc principalement des risques de mortalité et de rachat. Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par **Matmut Vie**.

MESURES D'EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Matmut Vie suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ces résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures en place permettent une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de permettre de corriger toute déviation des résultats.

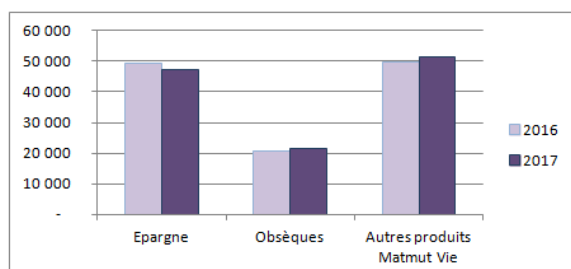
Concernant les procédures, notamment, la politique de souscription de **Matmut Vie** s'appuie :

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;
L'appréciation du risque repose sur une instruction échelonnée du risque lors de la souscription du contrat. Des règles de sélection tant administratives que médicales sont mises en place en fonction de la nature de chaque produit. Ces règles font, pour la plupart, l'objet de contrôles automatisés dans les systèmes de gestion limitant ainsi fortement le risque de non respect des critères de souscription. Les critères de souscription sont définis lors de la conception des produits dans l'objectif de limiter l'anti sélection.
- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques de tarification et de rachat.
Chaque année, des analyses détaillées de l'évolution du portefeuille et des résultats sont réalisées pour chaque produit permettant de vérifier le comportement des adhésions nouvelles, des versements sur les produits d'épargne et des prestations (taux de rachat, de décès)...
En cas de constat anormal, des modifications dans les règles de souscription (y compris de sélection médicale) peuvent être envisagées.

Les indicateurs suivants, sur le portefeuille et la production nouvelle, permettent de suivre l'évolution et d'alerter sur toute dérive du profil de risque de l'entité.

PORTEFEUILLE

Stock en nombre de contrats

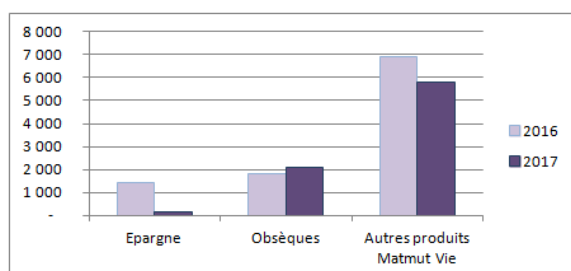


Provisions techniques

en M€	2017	2016	Evolution	Poids 2017
Epargne	978,1	935,8	5%	96%
Obsèques	23,1	19,8	16%	2%
Autres produits Matmut Vie	1,5	1,3	13%	0%
Coassurance & Acceptations	21,1	21,8	-3%	2%
TOTAL	1 023,7	978,8	5%	100%

PRODUCTION

Affaires nouvelles en nombre de contrats



Chiffre d'affaires

en M€	2017	2016	Evolution	Poids 2017
Epargne	58,3	76,3	-24%	80%
Obsèques	7,0	6,7	5%	10%
Autres produits Matmut Vie	4,2	4,0	5%	6%
Coassurance & Acceptations	3,5	3,1	13%	5%
TOTAL	73,0	90,1	-19%	100%

Le tableau ci-dessous présente 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaires et les provisions techniques (hors marge de risque) au 31 décembre 2017.

	Lignes d'affaires (LoB) en M€	Chiffre d'affaires	Poids	Provisions techniques (brutes, hors MR)	Poids
29	Assurance santé similaire à la Vie	0,9	1%	0,0	0%
30	Assurance Vie avec participation aux bénéfices	65,3	89%	1 050,7	98%
32	Autres Assurances Vie	5,2	7%	0,8	0%
36	Réassurance Vie	1,6	2%	20,5	2%
	TOTAL - MATMUT VIE	73,0	100%	1 072,0	100%

Le profil de risque de **Matmut Vie** est stable par rapport à 2016. Malgré une baisse importante du chiffre d'affaires sur les produits d'épargne (assurance vie avec participation aux bénéfices), les provisions techniques en norme « Solvabilité 2 » continuent à progresser mais de façon plus modérée et en lien avec celles comptabilisées en norme « French Gaap ». La répartition par branche d'activité est stable entre les années 2016 et 2017.

Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Matmut Vie détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

Pour ses activités, les modules de risque de souscription auxquels l'entité **Matmut Vie** est exposée sont les suivants :

- *Le risque de souscription vie*

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties des contrats épargne, prévoyance et indemnités de fin de carrière.

Il représente environ 93 % du total de ces 2 modules de risque. Dans ce risque de souscription Vie, les sous modules de risques les plus significatifs sont le risque de rachat et le risque de frais.

- *Le risque de souscription santé*

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties du contrat en couverture de prêt.

Il représente environ 7 % du total de ces 2 modules de risque.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de ces 2 modules de risque ainsi que les sous modules :

en M€	2017	2016
Risque Vie dont :	17,5	10,0
<i>Mortalité</i>	5,8	2,0
<i>Incapacité/Invalidité</i>	-	-
<i>Rachat</i>	7,4	2,9
<i>Frais</i>	9,4	6,7
<i>Catastrophe</i>	2,4	2,2
<i>Diversification</i>	- 7,5	- 3,8
Risque Santé dont :	0,5	0,8
<i>Similaire à la Vie</i>	0,4	0,8
<i>Catastrophe</i>	0,0	0,0
<i>Diversification</i>	- 0,0	- 0,0
TOTAL	18,0	10,8

L'évolution du SCR Vie s'explique par la hausse des SCR rachat et mortalité, dont une part significative s'explique par les changements d'hypothèses et de durée de projection. D'une part, le choc de rachat retenu est le choc Mass (rachat total de 40% du portefeuille à l'ouverture). Le résultat de ce choc est assez volatile, il dépend des conditions de marché au moment du désinvestissement massif. D'autre part, la hausse du SCR mortalité est liée à la hausse de la durée et à une meilleure modélisation des produits Obsèques.

A noter que les modules de risque Vie et Santé restent peu significatifs dans le SCR total.

CONCENTRATION DE RISQUE

Comme présenté plus haut, et compte tenu de la diversification du portefeuille de **Matmut Vie**, il n'est pas détecté de concentration. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'atténuation du risque consiste en la mise en place de dispositifs de réduction de l'exposition via des techniques de couverture de risque.

Au 31 décembre 2017, un seul traité de réassurance est en vigueur. Il s'agit d'un traité en excédent de sinistre par événement. Ce traité de réassurance est en place pour la couverture des engagements au titre des produits Temporaire Décès nommé « Capital Prévoyance Matmut » et Obsèques « Matmut Vie Obsèques » et « Matmut Prévoyance Obsèques ».

Au 31 décembre 2017, les produits de prévoyance représentent 2,3% des engagements. De ce fait, les engagements comportant une part de risque pour lesquels la réassurance pourrait avoir un effet important, sont peu significatifs dans le portefeuille de **Matmut Vie**.

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Vie établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA, plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, **Matmut Vie** établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (chiffre d'affaires, rachats et frais) et placement (marché). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription ainsi que du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- Un scénario dit *espéré*, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et placements (reprise économique)
- Un scénario *alternatif*, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision stressée sur les deux facteurs de risque.

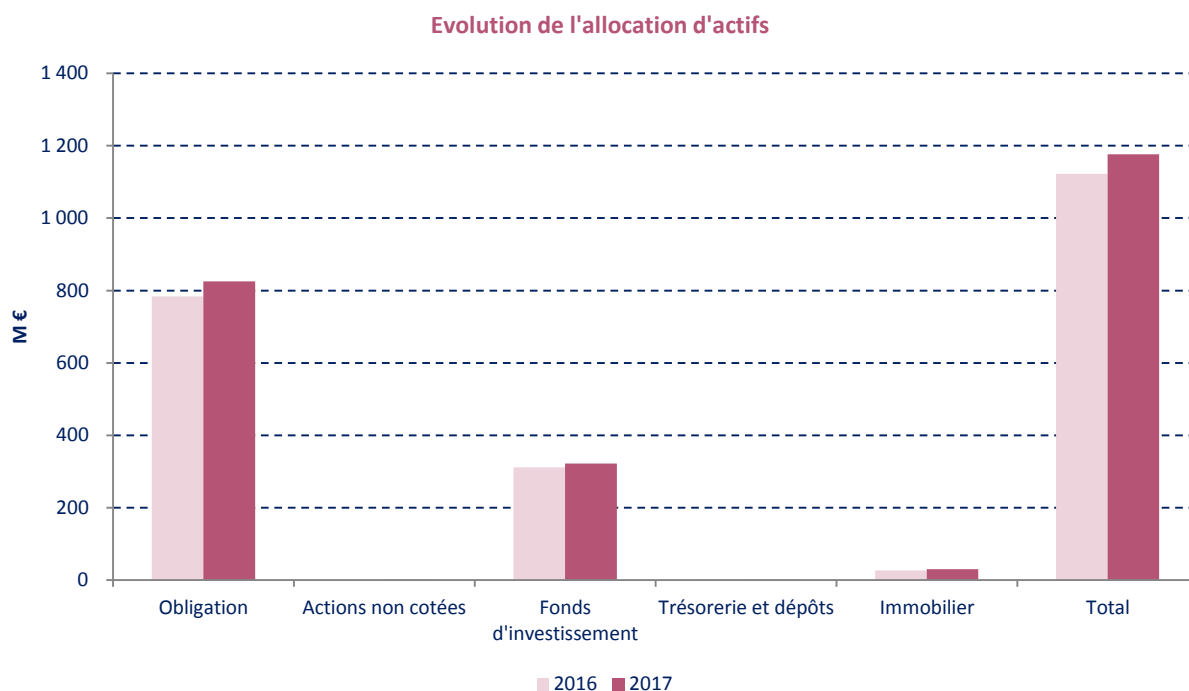
Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

De plus, **Matmut Vie** projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs sur les actifs.

Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription reste peu significatif dans le total du SCR.

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2017, le total des actifs, en valeur de marché, représente 1177 millions d'euros contre 1 123 millions d'euros en 2016. Cette évolution s'explique en grande partie par les flux de passif sur la période. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2017, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de **Matmut Vie** reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2016. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 10 ans.

La poche fonds d'investissement apparaît en hausse d'un peu plus de 3%. Plus particulièrement, les fonds actions et alternatifs ont été renforcés.

Enfin, le poids du portefeuille d'immobilier est également en progression du fait du renforcement de l'immobilier de placement.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2017. Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille.

Décomposition du SCR Marché au 31-12-17

<i>Risque Taux d'intérêt</i>	20%
<i>Risque Action</i>	28%
<i>Risque Immobilier</i>	6%
<i>Risque de Spread</i>	59%
<i>Risque de Concentration</i>	2%
<i>Risque de change</i>	5%
<i>Diversification</i>	-21%

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolutions des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du process ORSA de **Matmut Vie**. Cet appétit pour le risque est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon de notre plan stratégique afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Sur cette base, un budget de risque disponible, en termes de SCR marché, en est déduit.

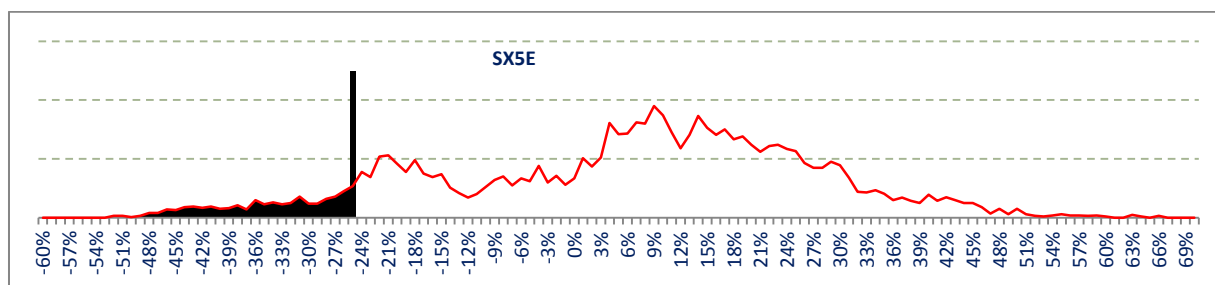
Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, trois types de stress ainsi que des « reverse » stress tests sont réalisés tels que décrits ci-après :

► Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment les uns des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :

Scénario 1 : Baisse des actions de -25%

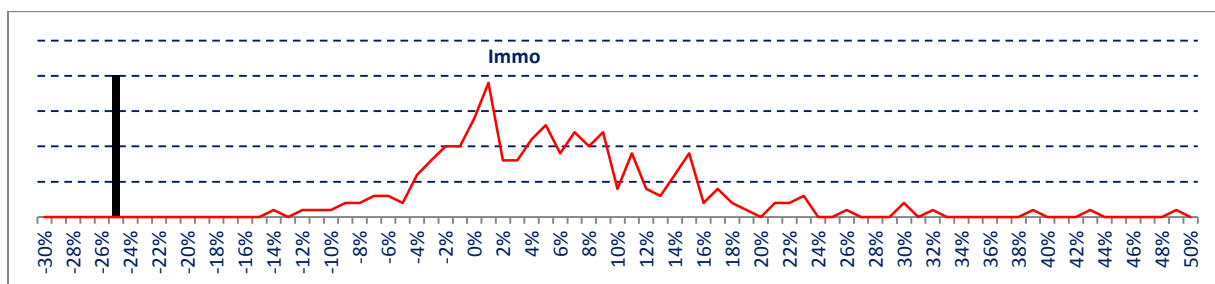


En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

Choc action : $\Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{actions}} \times -25\%$

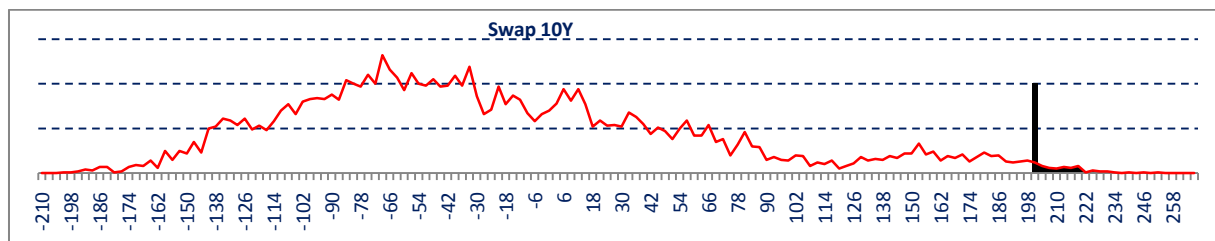
Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%



En considérant la formule standard de l'EIOPA, **Matmut Vie** est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

Choc immobilier : $\Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{immobilier}} \times -25\%$

Scénario 3 : Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp



Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, **Matmut Vie** est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

Choc taux :

Cas d'un titre obligataire

Étape n° 1

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date : VM_{initial}

Étape n° 2

« Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée

Étape n° 3

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée : $VM_{\text{choquée}}$

Étape n° 4

Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire : $\Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{choquée}} - VM_{\text{initial}}$

Cas d'une ligne type OPCVM : $\Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{taux}} \times \text{Proxy Duration Taux}$

Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \leq i \leq 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des événements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel événement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 :

<i>Stress Tests</i>	2016	2017
<i>Taux - Spread + 200 Bps</i>	7,6%	7,5%
<i>Actions choc de - 25%</i>	2,9%	2,5%
<i>Immobilier choc de - 25%</i>	0,9%	0,9%
Σ des chocs	11,5%	10,9%

* En % de la valeur marché du portefeuille

► Historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress test prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque de **Matmut Vie** en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les quatre périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :

- Krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre)
- Bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003)
- Crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009)
- Crise des souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011)

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :

- Une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress.
- Des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de l'allocation d'actifs de **Matmut Vie**, il a été retenu :

Risque actions

L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans le portefeuille de **Matmut Vie**. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

Risque immobilier

Le risque immobilier du portefeuille de **Matmut Vie** est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, il a été décidé de retenir le proxy suivant :

- 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France

Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008. L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.

- 25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

Risque taux

Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, **Matmut Vie** a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par sa volonté de retranscrire les trois grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date Matmut Vie prend en considération les taux allemands (DEM).

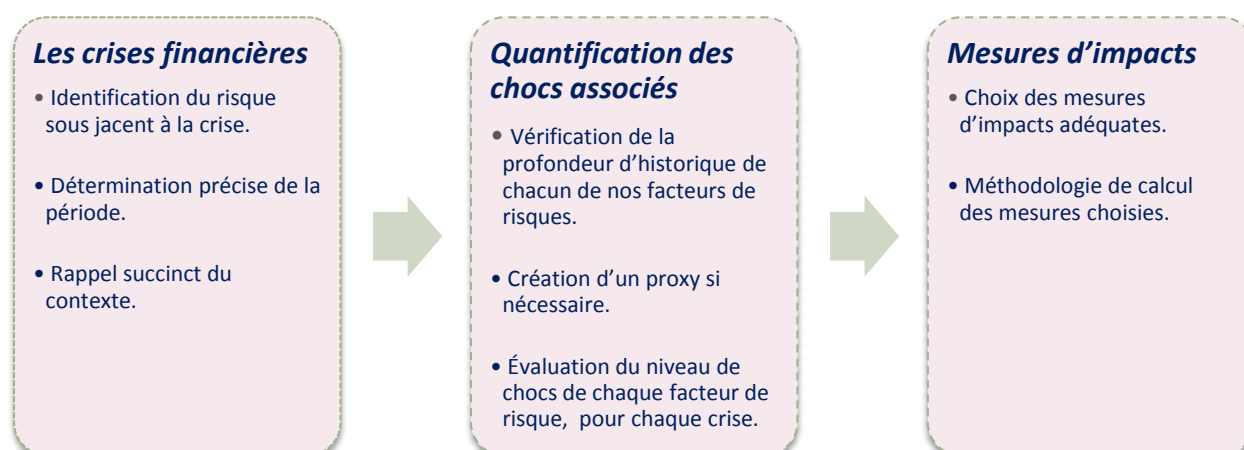
Risque crédit

Au regard du portefeuille, **Matmut Vie** aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :

- Type de risques : Souverains, Corporates ou Financières
- Zone géographique : Zone euro
- Par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY
- Par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :



Par ailleurs, les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- Variation de la valeur de marché du portefeuille.
- Variation du stock de PMVL, de PRE, et de PDD.
- Déformation du profil de risque.
- Impact sur le ratio de couverture Solvabilité II.

► Prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2017 sur le portefeuille d'actifs : Le premier combine, en milieu de projection, une hausse brutale de la courbe des taux de 400 Bp, provoquant une forte baisse des marchés actions (- 15%) et de l'immobilier (- 8%).

Le second reprend la philosophie du « scénario B » de l'ACPR, en se plaçant dans un contexte de taux durablement bas, et simule un choc boursier sur les marchés actions (-20%) et d'une hausse des spreads en milieu de projection.

► Reverse stress tests

Dans ce cadre, **Matmut Vie** quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques et qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- Actions => quantification du choc actions.
- Immobilier => quantification du choc immobilier.
- Périmètre taux => quantification indépendante des chocs taux et crédit.

C.3 Risque de crédit

PRÉSENTATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Matmut Vie est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait notamment des avoirs en banque.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31 décembre 2017 par type d'exposition :

Type de créances en M€	2017
Type 1	9,4
Type 2	0,0
TOTAL	9,4

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2017, le SCR de crédit de **Matmut Vie** est de 0,6 millions d'euros. Ce SCR est non significatif dans le total du SCR.

CONCENTRATION DE RISQUE

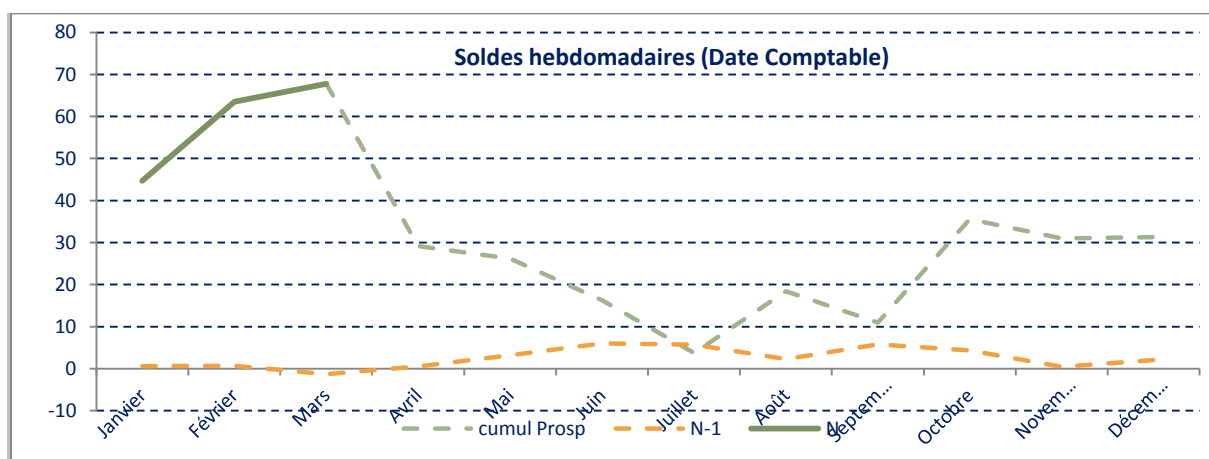
Aucune concentration de risque n'est détectée concernant le risque de contrepartie pour **Matmut Vie**

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Au regard du poids du risque de contrepartie pour **Matmut Vie**, la mise en œuvre de techniques d'atténuation de ce risque n'est pas nécessaire.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de notre allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera. Pour ce faire, un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) est mis à jour mensuellement :



Par ailleurs, son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel :

	31-déc.-16	31-mars-17	30-juin-17	30-sept.-17	31-déc.-17	YTD
Liquidité < 1 mois	79,1%	79,1%	78,0%	77,9%	78,8%	→ -0,4%
Liquidité > 1 an	9,1%	9,4%	9,9%	10,1%	10,3%	↑ 13,8%

BÉNÉFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Matmut Vie détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures au titre des contrats de prévoyance, contrats pour lesquels il y a une obligation de verser des cotisations. Ainsi, les profits futurs sur primes futures sont évalués par différence entre les provisions techniques telles que calculées usuellement à la date d'arrêt et les provisions techniques recalculées sous l'hypothèse que les primes futures ne se réalisent pas.

En 2017, les profits futurs sur primes futures de **Matmut Vie** s'élèvent à 6 millions d'euros. Il convient de noter que les contrats de prévoyance, concernés par ce calcul, représentent 15 % du chiffre d'affaires en 2017.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31 décembre 2017, une cartographie a été formalisée pour **Matmut Vie** suivant la méthodologie Groupe avec un total de 54 risques opérationnels recensés à date.

Ventilation du nombre de risques opérationnels recensés dans les cartographies du Groupe en fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/17)		Evaluation de la criticité brute				Total (en Nbre de risques)
		Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée	
Evaluation du niveau de maîtrise du dispositif (DMR)	Efficace confirmé					-
	Efficace	5	24	21		50
	Modéré		2			2
	Limité		2			2
Total		5	28	21	-	54

Nota :

Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).

Surveillance normale
Surveillance renforcée
Vigilance très forte
Vigilance absolue

- Parmi les 54 risques opérationnels identifiés au 31 décembre 2017, 29 concernent les thématiques de conformité suivantes : protection de la clientèle, données personnelles, éthique et déontologie et sécurité financière.
- De part le mode de fonctionnement du Groupe, la totalité des risques opérationnels de **Matmut Vie** concerne son processus « cœur de métier ».
- Aucun risque opérationnel à criticité brute « très élevée » n’a été recensé.

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du Groupe Matmut reposent sur :

La réalisation de tests par les correspondants contrôle interne (CCI)

Pour s’assurer de la pertinence et de l’efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d’un ensemble de moyens formalisés permettant d’objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, ...).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d’une part de la direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d’autre part de la direction ou de l’entité.

- En 2017, **Matmut Vie** a été sollicitée pour contribuer à la réalisation de tests transverses « Groupe » sur les thèmes de :
 - la protection des données personnelles,
 - le traitement des réclamations
 - le plan de continuité d’activité (indisponibilité d’un site).

La collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d’origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l’entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l’inexistence d’une procédure.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d’analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

- En 2017, aucun incident n’a été déclaré dans l’outil de suivi Groupe (EFRONT).

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action

- En 2017, **Matmut Vie** n'a pas engagé de nouveau plan d'actions.

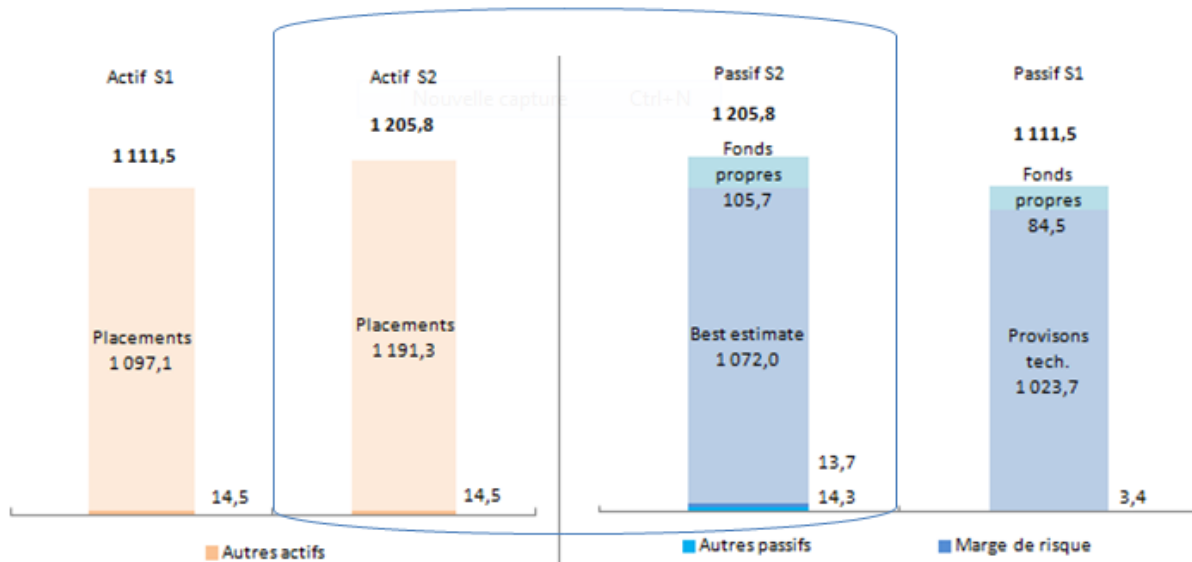
Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un plan de travail annuel mis en place en concertation entre la direction ou l'entité et le pôle contrôle interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies.

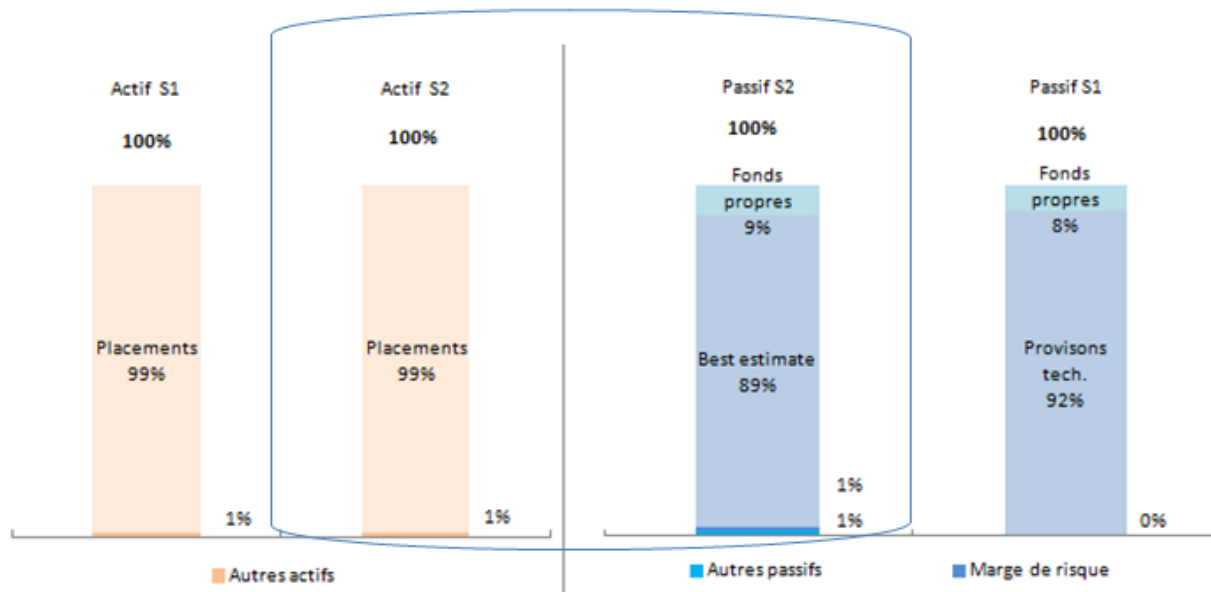


Valorisation à des fins de solvabilité

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Bilan prudentiel S2 (en %)



ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de **Matmut Vie**, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du **Groupe Matmut**). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus augmentent de version en version et sont destinées à terme à être exhaustives mais il est encore nécessaire pour l'instant de les compléter par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Par ailleurs, **Matmut Vie** utilise également Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

► Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

► Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

► Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

en M€	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	S2 - S1
Investment	1 091,2	1 184,9	93,7
<i>Property (Other than for use)*</i>	24,3	24,0	-0,4
<i>Participations</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Equities</i>	-	-	-
<i>Bonds</i>	764,8	839,1	74,2
<i>Investment funds</i>	301,4	321,6	20,2
<i>Derivatives</i>	0,6	0,2	-0,4
<i>Loans & mortgages</i>	-	-	-

(*) hors immobilier d'exploitation

AUTRES ACTIFS

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les éventuels actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

ACTIF au 31 déc 2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
<i>Autres actifs</i>	14,5	14,5	0,0	-0,1%
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Créances nées d'opérations d'assurance	4,7	4,7	0,0	
Autres créances (hors assurance)	5,0	5,0	0,0	
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,7	4,7	0,0	

D.2 Provisions techniques

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31 décembre 2017 :

Lignes d'affaires (LoB) en M€		Best Estimate	Marge de risque	TOTAL
29	Santé similaire à la vie	0,0	0,2	0,2
30	Assurance avec participation aux bénéfices	1 050,7	11,5	1 062,2
32	Autre assurance vie	0,8	1,9	2,7
36	Réassurance vie	20,5	0,1	20,6
TOTAL - Matmut Vie		1 072,0	13,7	1 085,8

L'activité de **Matmut Vie** est essentiellement portée par l'activité d'épargne et d'obsèques qui représente 98% des engagements Solvabilité 2 (hors marge de risque). Bien que la marge de risque ait quasiment doublé entre 2016 et 2017, le poids de celle-ci dans le total des provisions techniques est non significatif (1% fin 2017).

BASES, MÉTHODES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle correspondent à la somme du Best Estimate défini, en assurance vie, comme la projection de l'ensemble des cash flows futurs (cotisations, prestations, frais...) et de la marge de risque.

Segmentation

Dans la mesure où les produits de **Matmut Vie** comportent une seule garantie, la segmentation correspond au produit.

Pour les produits Epargne, Obsèques et Temporaire décès, le calcul est, depuis 2017, réalisé tête par tête permettant une évaluation plus précise.

Pour le contrat en couverture de prêt, l'évaluation est réalisée ligne à ligne pour les contrats en cours et est faite au global pour les sinistres inconnus.

Pour l'acceptation en réassurance des contrats « Indemnités de fin de carrière », l'évaluation est faite au global.

Structure du modèle

Matmut Vie utilise depuis fin 2016 un nouvel outil de modélisation (développement externe) ; celui-ci se compose :

- D'un module de projection du passif en ligne à ligne, qui modélise notamment l'évolution du portefeuille de contrats ;
- D'un 2nd module qui prend en charge d'une part, la projection de l'actif réalisée par ligne d'actif et permettant de suivre l'évolution de la valeur de marché, de la valeur comptable et des produits financiers de ces actifs. D'autre part, cet outil dispose de son propre générateur de scénarios économiques ainsi que d'un cœur de calcul ALM qui permet de prendre en compte les interactions de l'actif et du passif.

Scénarios économiques

Les calculs sont réalisés à partir des scénarios issus des générateurs internes à l'outil de modélisation. La calibration des GSE est réalisée par le service financier du *Groupe Matmut*. Le choix des modèles de projection est imposé par l'éditeur.

Ils se composent des résultats des simulations des variables économiques suivantes : performance annuelle des actions, niveau des taux d'intérêt court terme, courbe des taux, taux d'inflation, performance annuelle de l'immobilier. Le générateur tient compte des dépendances entre ces facteurs.

Le calibrage du générateur de scénarios économiques a été réalisé en univers « risque neutre » sur la courbe des taux EIOPA, sans prise en compte de la volatility adjustment. Toutes les simulations, quelles que soient les variables économiques, ont été calibrées en cohérence avec ces courbes.

Provisions Best Estimate

Les provisions Best Estimates sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

L'actualisation est réalisée, pour chaque scénario, sur la base de courbe des déflateurs de chaque scénario.

Pour modéliser ces flux, les modalités suivantes ont été retenues :

- Primes :
Les primes sont modélisées lorsqu'elles représentent un engagement de l'assuré et qu'elles sont donc nécessaires à la continuité du contrat. Sur les contrats Épargne, aucun type de prime n'est modélisé. Sur les autres produits, les primes des contrats en cours à la date de calcul sont projetées sur tout l'horizon de projection.
- Frais :
La modélisation prévoit une projection des frais à partir de taux de frais sur encours et sur prestations. Ces taux ont été déterminés afin d'obtenir des montants de frais totaux équivalents à ceux modélisés dans l'ancien outil.
A travers ces taux de frais, on englobe les frais d'administration, de gestion des prestations et des autres charges techniques. Concernant les frais d'acquisition, seule la rémunération du réseau est prise en compte sur les produits pour lesquels les primes futures sont modélisées, du fait de l'absence de projection de nouveaux contrats.
- Prestations :
Concernant les lois de rachats structurels, les taux retenus pour les anciennetés de 0 à 8 ans correspondent à ceux constatés sur le portefeuille dans la mesure où un historique suffisant

permet dorénavant de les évaluer. Après 8 ans, l'absence de données historiques nécessite de se baser sur des données issues d'études externes. Une nouvelle étude professionnelle parue en 2017 portant sur l'évolution des rachats selon l'ancienneté des contrats a permis une actualisation des taux retenus.

Pour la loi de rachats conjoncturels, par manque d'historique, **Matmut Vie** utilise une loi issue des Orientations Nationales Complémentaires établie par l'ACPR lors des travaux préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. Elle correspond à la loi moyenne des lois maximale et minimale préconisées.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons de manque d'historique, les décès sont modélisés à partir des tables réglementaires TH00-02 (décès de la population masculine) et TF00-02 (décès de la population féminine).

Mécanisme de détermination du taux cible et de la Participation aux Bénéfices

Dans le modèle ALM, le taux servi modélisé pour le calcul de la participation aux bénéfices sur les produits d'épargne est calculé de sorte à atteindre un taux de marché dit « taux cible ». En 2017, le taux cible de participation aux bénéfices retenu correspond au maximum entre 90% du taux long et 80% du taux court, les taux étant tous deux issus des scénarios économiques.

Afin de servir ce taux cible, le modèle puise dans l'ordre, dans les produits financiers puis dans la réserve disponible en Provision Pour Excédents. De plus une règle de réalisation de plus value pour atteindre l'objectif est appliquée.

Enfin, l'outil contrôle que le montant minimal de la participation aux bénéfices tant contractuelle que réglementaire est respecté.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est projetée dans le modèle sur tout l'horizon de projection. A chaque pas de temps, des reprises ou dotations à cette réserve sont modélisées en fonction des désinvestissements obligatoires. Le solde final est conservé dans les fonds propres.

Traitement de la réassurance

Aucune modélisation de la réassurance n'a été développée à ce stade du fait du seul traité actuellement en vigueur : Traité en excédent de sinistre catastrophe (Périmètre des produits concernés : Temporaire Décès & produits obsèques). Aucune provision n'est constituée y compris en norme française.

Horizon de projection

L'horizon de projection retenu pour le produit CPM et pour le produit IFC est d'un an du fait de la clause de tacite reconduction définie dans le contrat.

La durée de projection retenue pour le produit en couverture de prêt est la durée restante des prêts. Pour les autres produits, les projections sont réalisées sur 40 ans. A chaque exercice, un contrôle est effectué afin de s'assurer de l'adéquation de cette hypothèse au comportement du portefeuille de Matmut Vie. Il s'agit précisément de vérifier que le ratio des provisions mathématiques en fin de projection sur le montant des provisions à la date de calcul n'excède pas un certain seuil de matérialité.

Hypothèses de projection Actif-Passif

Les hypothèses retenues sur les actifs au cours de la projection sont les suivantes :

- Règle d'adossement Actif-Passif de 100% ;
- Règle d'allocation stratégique des actifs pour toute la période de projection : la cible est de conserver l'allocation en valeur de marché à la date d'arrêté, soit en 2017 : 83,70% d'actifs obligataires, 13,77% d'actions et 2,53% d'immobilier. Des bornes de tolérance ont été définies pour chaque classe d'actif. Il est à noter également que les réinvestissements se font sur des classes d'actifs limités : obligations à taux fixe et actions avec distribution de dividendes ;
- Règle de réalisation des plus values : aucune réalisation de plus-values ou de moins-values systématiques n'a été retenue. Néanmoins, le modèle émet une hypothèse de réalisation de plus-values pour atteindre le taux cible ;
- Seuil de dépréciation de -20% sur les actifs risqués, monétaires et obligataires.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » sur la base de la méthode de simplification prévue par la réglementation qui repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux BE futurs.

Le SCR de l'entreprise de référence se compose des SCR de souscription (Vie et Santé SLT), du SCR Opérationnel et de l'ajustement de PB réévalué. Dans le cas de **Matmut Vie**, le risque de marché « non couvrable » est nul tout comme le risque de contrepartie.

La ventilation de la marge de risque par LoB est réalisée au prorata des SCR par LoB. Pour ce faire, Matmut Vie utilise les résultats des SCR de souscription qui sont calculés par produit et recalcule par LoB le risque opérationnel et l'ajustement de PB.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte d'une part des incertitudes sur l'évolution des hypothèses dont les lois de rachat et de décès. D'autre part, le calcul de la provision Best Estimate repose sur la probabilité de réalisation de situations issues de scénarios économiques combinant plusieurs facteurs de risque, ce qui par définition crée un aléa lors de l'évaluation des provisions techniques.

Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française) :

Lignes d'affaires (LoB) en M€		Provisions techniques brutes		Ecart
		Norme Solvabilité 2*	Norme française	
29	Santé similaire à la vie	0,2	0,4	-0,2
30	Assurance avec participation aux bénéfices	1 062,2	1 001,1	61,1
32	Autre assurance vie	2,7	2,2	0,5
36	Réassurance vie	20,6	20,0	0,7
TOTAL - Matmut Vie		1 085,8	1 023,7	62,0

**Y compris marge de risque*

Les principales différences entre les 2 évaluations résultent du fait qu'en norme française, le calcul est rétrospectif tandis qu'en norme Solvabilité 2, le calcul est prospectif.

D.3 Autres passifs

MÉTHODOLOGIES ET HYPOTHÈSES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires éventuels sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- A l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ÉCART ENTRE LES ÉVALUATIONS « FRENCH GAAP » ET « SOLVABILITÉ 2 »

PASSIF 31/12/2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 S1
Provisions techniques – non-vie	0,0	0,0	0,0	
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	1 085,8	1 023,7	62,0	6,1%
Provisions techniques UC ou indexés	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Autres passifs	14,3	3,4	11,0	325,4%
Provision pour retraite et autres avantages	0,0	0,0	0,0	7,3%
Impôts différés passifs	11,0	0,0	11,0	
Dettes nées d'opérations d'assurance	2,3	2,3	0,0	0,0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0,0	0,0	0,0	0,0%
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	1,0	1,0	0,0	0,0%
TOTAL	1 100,1	1 027,1	73,0	7,1%

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E

Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Matmut Vie gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

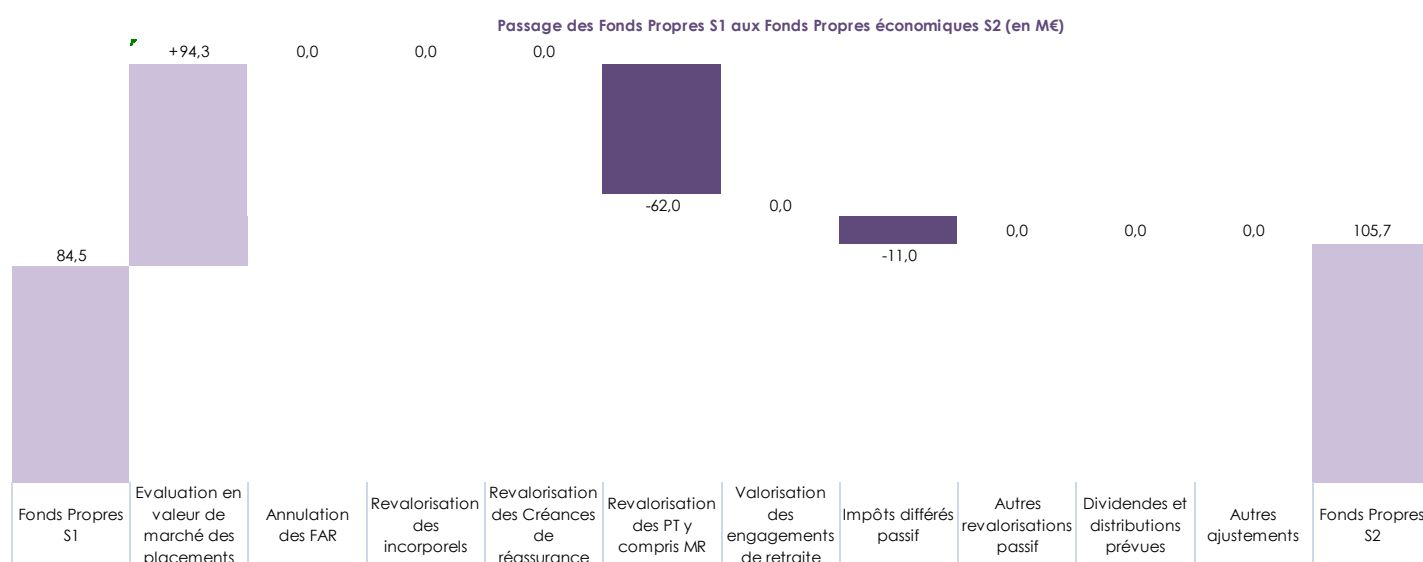
Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) pour couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ainsi que,
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

en M€	31-déc.-17					31-déc.-16				
	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital social	26,1	26,1				26,1	26,1			
Primes liées au capital	13,2	13,2				13,2	13,2			
Réserve de réconciliation	66,4	66,4				61,1	61,1			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	105,7	105,7				100,4	100,4			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	105,7	105,7				100,4	100,4			

Le passage du bilan S1 au bilan S2 s'effectue comme suit :



Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Pour l'évaluation de sa solvabilité, **Matmut Vie** utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité de l'entité sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

Dans le cadre des 3 évaluations prévues par l'ORSA, **Matmut Vie** montre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, **Matmut Vie** n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, au 31 décembre 2017 ainsi que le minimum de capital requis (MCR) :

en M€	2017	2016	2017 / 2016
Risque de Marché	173,4	154,4	19,0
Risque de contrepartie	0,4	0,6	- 0,2
Risque Vie	17,5	10,0	7,5
Risque Santé	0,5	0,8	- 0,3
Risque Non Vie	-	-	-
Diversification	- 13,0	- 8,2	- 4,8
SCR Incorporels	-	-	-
BSCR	178,8	157,5	21,3
SCR Opérationnel	4,8	4,6	0,2
Ajustement Provisions Techniques	- 108,9	- 89,4	- 19,5
Ajustement Impôts Différés	- 11,0	- 11,5	0,5
SCR	63,7	61,2	2,6
MCR	26,4	27,5	- 1,1

Matmut Vie affiche un SCR de 63,7 millions d'euros, dont le principal risque est le risque de marché (voir la partie C « Profil de risque »).

Le SCR augmente de 2,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Cette augmentation s'explique tout d'abord par l'évolution du portefeuille de contrats (volume des provisions techniques) et de ce fait des actifs en représentation des engagements d'assurance.

Par ailleurs, cette augmentation est liée à une évolution du SCR marché qui s'explique principalement par la hausse du choc de taux. En effet, l'évolution du choc de taux provient d'une part de l'impact du choc sur le passif lié à l'effet d'actualisation plus fort en 2017. D'autre part, l'augmentation du choc de taux s'explique par une hausse de la duration des passifs, qui elle-même se justifie par un changement d'hypothèses sur la loi de rachat.

Matmut Vie couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2017 à 166%.

Le MCR au 31 décembre 2017 est de 26,4 millions d'euros, stable par rapport à 2016.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

#Annexes

S.02.01.02 - Bilan

Période : 31 décembre 2017

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 636 222,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 184 862 724,44
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	23 967 246,00
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	10 831,00
Actions	R0100	-
Actions — cotées	R0110	-
Actions — non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	839 060 761,04
Obligations d'État	R0140	61 502 576,72
Obligations d'entreprise	R0150	559 451 173,30
Titres structurés	R0160	218 107 011,02
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	321 641 386,40
Produits dérivés	R0190	181 000,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 500,00
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1 141,41
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	820 785,12
Avances sur police	R0240	820 785,12
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 714 138,50
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 037 374,31
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 731 605,31
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	1 205 803 991,09

Excédent d'actif sur passif	R1000	105 706 225,35
------------------------------------	--------------	-----------------------

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	-
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 085 750 431,85
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	213 318,52
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	14 651,82
Marge de risque	R0640	227 970,34
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 085 537 113,33
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	1 072 043 685,95
Marge de risque	R0680	13 493 427,38
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	-
Provisions pour retraite	R0760	34 866,00
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	10 971 949,47
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 319 864,91
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 149,37
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 016 504,14
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	1 100 097 765,74

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110																	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Net	R0200																	
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210																	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Net	R0300																	
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310																	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400																	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut — Assurance directe	R0410																	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
Dépenses engagées	R0550																	
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410		65 311 887,18		6 117 050,05			1 614 540,00	73 043 477,23
Part des réassureurs	R1420		17 590,58		10 558,79				28 149,37
Net	R1500		65 294 296,60		6 106 491,26			1 614 540,00	73 015 327,86
Primes acquises									
Brut	R1510		65 311 887,18		6 117 050,05			1 614 540,00	73 043 477,23
Part des réassureurs	R1520		17 590,58		10 558,79				28 149,37
Net	R1600		65 294 296,60		6 106 491,26			1 614 540,00	73 015 327,86
Charge des sinistres									
Brut	R1610	- 178 296,94	49 990 041,01		1 356 447,85			2 520 028,58	53 688 220,50
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	- 178 296,94	49 990 041,01		1 356 447,85			2 520 028,58	53 688 220,50
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710		43 069 038,42	134,82	113 909,44			- 495 345,93	42 687 736,75
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800		43 069 038,42	134,82	113 909,44			- 495 345,93	42 687 736,75
Dépenses engagées	R1900	-	4 014 169,37	8,30	2 430 337,32	-	-	66 181,82	6 510 696,81
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								6 510 696,81

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	1 050 718 174,40					797 885,29		20 527 626,26	1 072 043 685,95	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	1 050 718 174,40					797 885,29		20 527 626,26	1 072 043 685,95	
Marge de risque	R0100	11 499 800,88				1 880 001,09			113 625,41	13 493 427,38	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques — Total	R0200	1 062 217 975,28				2 677 886,38			20 641 251,67	1 085 537 113,33	

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030			- 14 651,82			- 14 651,82
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090			- 14 651,82			- 14 651,82
Marge de risque	R0100	227 970,34					227 970,34
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques — Total	R0200	213 318,52					213 318,52

		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	26 100 000,00	26 100 000,00		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	13 168 800,00	13 168 800,00		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	66 437 425,35	66 437 425,35			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	105 706 225,35	105 706 225,35	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	105 706 225,35	105 706 225,35	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	105 706 225,35	105 706 225,35	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	105 706 225,35	105 706 225,35	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	105 706 225,35	105 706 225,35	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	63 740 800,12				
Minimum de capital requis	R0600	26 417 150,41				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,66				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,00				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	105 706 225,35				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	39 268 800,00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	66 437 425,35				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	6 018 080,81	6 018 080,81			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	6 018 080,81	6 018 080,81			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Période : 31 décembre 2017

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	173 354 160,43	Aucun	Aucun
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	440 855,13		Aucun
Risque de souscription en vie	R0030	17 496 751,07		
Risque de souscription en santé	R0040	456 355,90		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 12 973 156,41		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	178 774 966,12		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	4 824 130,65		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-108 886 347,18		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 10 971 949,47		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	63 740 800,12		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-		
Capital de solvabilité requis	R0220	63 740 800,12		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010			
RésultatMCRNL	R0010				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		R0130			
Réassurance santé non proportionnelle		R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle		R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle		R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040			
RésultatMCRV	R0200	26 417 150,41			
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties		R0210	910 425 008,03		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures		R0220	160 820 792,63		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		R0230	-		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		R0240	783 233,48		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		R0250			1 539 512 037,50

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	26 417 150,41
Capital de solvabilité requis	R0310	63 740 800,12
Plafond du MCR	R0320	28 683 360,06
Plancher du MCR	R0330	15 935 200,03
MCR combiné	R0340	26 417 150,41
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	26 417 150,41

2017

66 RUE DE SOTTEVILLE
76100 ROUEN
MATMUT.FR
